

Québec permet l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces

... et invoque la clause dérogatoire pour maintenir l'affichage unilingue français à l'extérieur



DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'affichage en anglais (ou en toute autre langue) sera désormais permis à l'intérieur des commerces au Québec. Le gouvernement Bourassa utilisera toutefois une clause «nonobstant» ou dérogatoire pour maintenir l'unilinguisme français à l'extérieur, même si la Cour suprême estime que cela est contraire à la liberté d'expression.

«Ce fut une décision très difficile», a soutenu, hier en conférence de presse, le premier ministre Robert Bourassa. «Le Québec francophone est inquiet de son rôle en Amérique, de son déclin démographique, et demande protection», a-t-il dit.

Il a imploré les anglophones de son caucus de ne pas claquer la porte. Par son choix, le gouvernement demande «une énorme concession» aux anglophones en niant leur droit d'afficher dans leur langue à l'extérieur de leurs commerces, en dépit du jugement de la Cour suprême. M. Bourassa a dit «souhaiter» que les élus anglophones qui réfléchissent sur leur avenir «décident de rester à l'intérieur du Parti libéral».

«Les juges interprètent la loi. Le gouvernement doit l'appliquer», a-t-il dit. «Selon la Cour suprême, le français est menacé», a souligné M. Bourassa. Le gouvernement a donc opté pour l'unilinguisme à l'extérieur pour protéger le visage français «et clairement dire aux immigrants où (à quel groupe) ils doivent s'intégrer», a dit M. Bourassa.

La levée de la clause dérogatoire — prévue pour cinq ans dans la constitution — dépendra «du climat de sécurité ou d'insécurité culturelle».

Après une réunion de cabinet déchirante, M. Bourassa a très brièvement rencontré son caucus, hier, pour annoncer sa décision, communiquée à la population vers 17h.

Projet de loi 178

Dès ce matin, le gouvernement déposera à l'Assemblée nationale son projet de loi 178, qui ne comptera qu'une douzaine d'articles, pour amender la loi 101, coup d'envoi d'un débat douloureux pour le caucus libéral. On prévoit que trois députés et trois ministres devront, lors du vote, briser la solidarité ministérielle. Selon ce projet de loi, le français devra rester prédominant à l'intérieur. Toutefois, on ne précisera pas pour l'instant les critères qui en détermineront la prédominance.

Hier, à l'issue du caucus, la mine déconfite des élus anglophones en disait long sur leur déception. Samedi, le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, avait en vain proposé une formule de compromis pour ré-

VOIR AFFICHAGE EN A 2

- B 1: Le texte de la déclaration de M. Bourassa
- B 2: L'éditorial de Claude Masson



M. Robert Bourassa

PHOTO CP

Une foule impressionnante, rappelant celles des grandes manifestations des années 70, a répondu à l'invitation du MQF en se rendant au Centre Paul-Sauvé.

15 000 manifestants pour un Québec français

MARC DORÉ
et SUZANNE COLPRON

Dans une atmosphère qui n'était pas sans rappeler les grandes manifestations nationalistes des années 70, environ 15 000 personnes se sont rendues hier au Centre Paul-Sauvé pour exiger le maintien intégral de la Loi 101 et manifester leur volonté de vivre dans un Québec français.

L'ampleur de la foule a dépassé largement les attentes des organisateurs de l'événement, le Mouvement Québec français (MQF).

Les 7 000 sièges du centre sportif de la rue Beaubien étaient tous occupés. Des personnes debout bloquaient les escaliers des gradins et la promenade derrière les bancs, au mépris de toutes les règles de sécurité. Les trois quarts de la patinoire étaient remplis de gens debout, épaule contre épaule. Des grappes de jeunes s'accrochaient aux baies vitrées.

L'arène était pleine à craquer et au moins 3 000 autres personnes sont restées dehors à se geler les pieds, pendant les trois heures qu'ont duré les discours — une

quarantaine — qui enflammaient la foule à l'intérieur.

De nombreux policiers contrôlaient les abords du Centre Paul-Sauvé, bloquant les rues environnantes. Les responsables du rassemblement — organisé à deux jours d'avis après le jugement de la Cour suprême sur la Loi 101 — avaient mis sur pied un service d'ordre de 150 agents de sécurité bénévoles.

La manifestation s'est déroulée sans incident et dans la bonne humeur même si, pour les gens qui s'étaient déplacés, l'heure était grave.

Après le rassemblement, un groupe de quelques centaines de jeunes, fortement encadrés par les forces policières, s'est rendu manifester devant l'édifice d'Hydro-Québec, boulevard René-Lévesque, où se trouvent les bureaux du premier ministre Robert Bourassa, puis, a continué sa marche jusqu'au siège social d'Alliance Québec, rue Crescent.

Selon la police, là aussi, tout s'est déroulé dans l'ordre et aucune arrestation n'a été faite.

L'assemblée a débuté à 14h et avait été précédée par une marche à partir du Stade olympique.

Environ 2 000 marcheurs, surtout des jeunes, avec à leur tête Stéphane Goulet, le cégépien qui est resté perché 13 heures au sommet de la croix du mont Royal, se sont rendus au Centre Paul-Sauvé en scandant des slogans nationalistes. À l'avant et à l'arrière du cortège, des voitures décorées de drapeaux fleurdelisés accompagnaient les manifestants en jouant du klaxon.

Coalition

La manifestation réunissait les acteurs des milieux politique, syndical, artistique et social dont

la coalition avait permis, en 1976, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

Les leaders de tous ces groupes ont condamné à l'avance la solution de compromis énoncée par M. Bourassa en fin d'après-midi.

«Je voudrais remercier les juges de la Cour suprême. Depuis la mort de notre cher René, personne n'a réussi à nous réunir tous ensemble», a lancé le président de la Fédération des travailleurs du Québec, Louis Laberge.

«J'aimerais aussi remercier les

VOIR FRANÇAIS EN A 2

Du bilinguisme par étapes, selon le PQ

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le Parti québécois accuse le premier ministre Robert Bourassa d'avoir opté pour la voie «pernicieuse et hypocrite» visant à imposer par étapes le bilinguisme au Québec.

Tant à Québec qu'à Montréal, les leaders péquistes affirmaient hier que la décision du gouvernement libéral ne constituait pas un compromis, mais plutôt un net recul par rapport à la loi 101.

«Avec le dernier jugement de

la Cour suprême, il ne restera plus qu'à abolir le français au travail pour finir le travail de démolition de la loi 101», a lancé le président du parti, M. Jacques Parizeau.

«Après avoir lui-même rallumé la flamme des combats linguistiques avec des promesses électorales opportunistes, le premier ministre Bourassa abdique devant ses responsabilités», affirme de son côté le chef de l'aile parlementaire, M. Guy Chevrette. «Son incapacité chronique à résoudre des problèmes se transforme en incapacité totale à trouver des solutions claires et précises.

La paix linguistique, c'est fini au Québec», ajoute-t-il, se disant convaincu que la solution Bourassa laissera les deux communautés insatisfaites.

«Comment peut-on permettre l'affichage unilingue français à l'extérieur et laisser entrer l'anglais à l'intérieur? C'est incohérent. Le message que les libéraux laissent aux immigrants, c'est qu'au Québec cela se passe dans les deux langues», souligne pour sa part le critique de l'opposition en matière linguistique et député de Taillon, M. Claude Filion.

L'opposition disposera de peu de moyens pour bloquer le projet

de loi qui sera déposé en chambre ce matin, puisque les règles parlementaires seront suspendues pour permettre son adoption rapide. La durée du débat sera limitée, mais M. Chevrette entend réclamer le dépôt du projet de loi avec la mention que cette loi aura un effet rétroactif, ce qui permettrait de prolonger les discussions, voire même la possibilité de tenir une commission parlementaire. Le vide juridique serait ainsi comblé.

Dans l'esprit du président du PQ, M. Jacques Parizeau, il y a

VOIR PQ EN A 2

Un jour sombre, dit Alliance Québec

GILBERT LAVOIE

Alliance Québec n'a pas perdu de temps pour dénoncer la décision du gouvernement Bourassa sur l'affichage, hier, accusant le premier ministre d'avoir agi sans principe, d'avoir manqué de courage et de leadership.

«C'est un jour sombre pour les Québécois, pour tous les Québécois, car leur gouvernement a décidé de fouler aux pieds un droit fondamental reconnu par l'Assemblée nationale par le biais de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne», a déclaré le président de l'organisme, M. Royal Orr.

Contredisant M. Bourassa qui affirme que la Cour suprême a reconnu la légitimité du recours à la clause dérogatoire, M. Orr a déclaré que le jugement conclut que le gouvernement «n'a pas le droit, moralement, d'effacer l'anglais du visage linguistique du Québec», même si cela est légal.

Le président d'Alliance Québec a accusé le premier ministre de n'avoir pas joué honnêtement le jeu de la démocratie: «M. Bourassa et son gouvernement ont décidé aujourd'hui de renoncer à la politique qui a été la leur ces 15 dernières années. Ils ont choisi de répudier un engagement qu'ils avaient pris envers l'électorat québécois et ils ont choisi de ren-

verser un jugement de la Cour suprême du Canada».

M. Orr a précisé que la déception de son association n'était pas dirigée à l'endroit des francophones. «Notre amertume est dirigée à l'endroit de Robert Bourassa et de son gouvernement, pas à votre endroit. Nous vous assurons de notre amitié, de nos sentiments respectueux et de l'engagement que nous partageons avec vous envers l'avenir de la langue française dans cette province et dans ce pays».

Aux anglophones, M. Orr a envoyé «un message de courage». «Nous ne sommes pas seuls. La majorité des gens de cette province croit aux droits fondamentaux», a-t-il dit.

Aux journalistes qui lui demandaient si les anglophones se tourneraient vers un parti politique à eux, M. Orr a répondu: «Alliance Québec est un mouvement communautaire. Nous allons parler avec notre communauté et nous allons regarder l'avenir ensemble». Il a toutefois précisé que cet avenir se ferait «avec les francophones». «Peut-être pas avec M. Bourassa, mais surtout avec le reste des Québécois».

M. Orr a refusé de faire pression publiquement pour obtenir la démission des libéraux anglophones. «Ce sera pour eux une décision personnelle. C'est un enjeu de principe et ils sont tous des

VOIR ALLIANCE EN A 2

Sommaire

Annonces classées

immobilier.....	C5 à C7
marchandises.....	C7 et C8
emplois.....	C8
automobiles.....	C9 et C10
propositions d'affaires.....	A11

Arts et spectacles

Informations.....	B5 à B8
horaires.....	B7
Bandes dessinées.....	C9
Décès.....	C11
Etes-vous observateur? ...	C5
Feuilleton.....	C7
Horoscope.....	C6
L'automobile.....	C1 à C4
Le monde.....	B9 et B10
Loteries — résultats.....	B7
Mots croisés.....	C10
«Mot mystère».....	C10
Placements.....	A9 à A11
Télévision.....	B5 et B6

TABLOÏD SPORTS

Philippe Cantin.....	S5
Mots croisés.....	S14

SUITE DE LA UNE



Les jeunes étaient très bien représentés au Centre Paul-Sauvage.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

AFFICHAGE

Québec permet l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces

duire la durée de la clause dérogatoire — en deçà des cinq ans prévus dans la constitution — une proposition qu'a finalement écartée M. Bourassa.

Ce dernier est convaincu que sa décision ne nuira pas à l'accord du lac Meech, qui n'a pas encore

été adopté au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. «L'utilisation de la clause dérogatoire est légitime selon la Cour suprême, et j'ai confiance que ma position sera comprise par mes collègues premiers ministres», a dit M. Bourassa. L'approbation de l'accord du lac Meech constituera une protection supplémentaire pour le français, selon lui, mais il est trop tôt pour savoir si elle pourra remplacer la clause dérogatoire. «Le lac Meech ne fait écho à personne, la langue si», a laissé tomber un proche de M. Bourassa. Chez les quelques députés libéraux qui avaient réclamé le recours à la clause dérogatoire, on parlait hier.

Le gouvernement n'aurait pu se contenter d'une «nette prédominance» du français pour l'affichage extérieur, selon M. Bourassa. Cette solution est si difficilement applicable qu'elle «pourrait nous conduire au bilinguisme intégral», a-t-il soutenu.

En revanche, pour l'affichage à l'intérieur des commerces, Québec pense avoir trouvé une formule qui garantira la prédominance du français.

Il n'est pas question de «mesurer les droits au centimètre», a soutenu M. Bourassa. Des critères comme l'endroit et le nombre d'affiches pourraient être utilisés.

Les anglophones

De leur côté, les anglophones au sein du caucus ne cachaient pas leur amertume. Visiblement secoué à l'issue de la réunion du

cabinet, le ministre Clifford Lincoln a laissé entendre qu'il ne partagerait pas la décision du gouvernement.

«M. Bourassa va annoncer sa solution», a-t-il laissé tomber. «Je vais participer au débat à l'Assemblée nationale, c'est pour ça que je suis resté», a-t-il confié. Même mutisme chez les Richard French, John Ciaccia et Herbert Marx, qui consulteront leur association de comté respective dans les prochaines heures. Deux présidents d'associations libérales de comtés anglophones de Montréal prévoyaient que beaucoup déchireraient leur carte de membre.

On prévoit au moins trois jours de débats à l'Assemblée nationale. Le projet de loi présenté ce matin assurera que l'affichage public à l'extérieur des commerces, à l'intérieur des centres commerciaux et des moyens de transport public devra se faire exclusivement en français.

À l'intérieur d'un commerce, l'affichage pourra toutefois être fait à la fois en français et dans une autre langue, «pourvu qu'il soit destiné au public qui s'y trouve et que le français y figure de façon nettement prédominante».

Les entreprises de 50 employés et plus, qui doivent obtenir un certificat de francisation selon la loi 101, pourront afficher dans une autre langue que le français à condition qu'il demeure prédominant.

La clause «nonobstant» portera sur les articles 58 et 69 de la loi 101 — l'affichage commercial et les raisons sociales. □

FRANÇAIS

15 000 manifestants pour un Québec français

jeunes Québécois qui ont réagi sans attendre de voir ce que les pères comme nous allaient faire», a ajouté le syndicaliste à la tête blanche.

Cette présence massive de jeunes — la moitié de la foule avait l'air d'avoir moins de 20 ans — pourrait bien être l'élément le plus important de ce rassemblement.

«Notre principale crainte était que le combat de la langue au Québec ne soit que le combat d'une génération, expliquait le président du MQF, Guy Bouthillier. Mais on a la preuve aujourd'hui que les jeunes ont repris le flambeau.»

Les jeunes criaient des slogans, chantaient, agitaient des centaines de drapeaux du Québec et réservaient des applaudissements aux principales têtes d'affiche.

Les ovations les plus nourries se sont adressées à Gilles Vigneault, Michel Tremblay et Jacques Parizeau. Ce dernier a été incapable de prendre la parole pendant presque cinq minutes tant la clameur était assourdissante.

Les bras en l'air pour tenter de calmer l'ardeur de la foule, le chef du Parti québécois, qui parlait à la toute fin, cachait mal un sourire de satisfaction qui s'est élargi lorsque des voix survoltées se sont mises à crier: «Indépendance, indépendance».

Faisant référence à la solution du premier ministre Robert Bourassa, M. Parizeau a déclaré: «Ce n'est pas un compromis. C'est un recul sur notre loi 101. Pourquoi sacrifier ce que nous avons réussi?»

«Résistons donc aujourd'hui à toutes les tentatives de recul», a-t-il lancé, à peu près au même moment où, à Québec, M. Bourassa faisait connaître la position de son gouvernement. «Appuyons les députés qui vont tenter de rétablir la loi 101 dans son intégrité.»

«Mais n'oublions pas la leçon de cette crise: il n'y aura pas de solution permanente tant que le pays ne sera pas unifié», a conclu M. Parizeau avant de céder la parole au «père de la loi 101», Camille Laurin.

Mobilisation

«Je pense qu'il y a encore plus de monde ici aujourd'hui que le 15 novembre 1976», a dit M. Laurin.

«On a annoncé le jugement pour le 15 décembre, en espérant qu'on serait trop gelés et trop pris dans les tourtières pour réagir», a poursuivi l'ancien ministre péquiste.

«Mais le froid stimule et Noël, c'est la fête de la famille, la famille française, celle de nos racines.»

«Je pense qu'ils vont avoir réussi la plus belle mobilisation qu'on aura jamais eue pour le Québec français», a clamé M. Laurin, en faisant allusion aux juges de la Cour suprême.

Gilles Vigneault, présenté par le président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, a été accueilli par un *Gens du pays* vibrant entonné par la foule, debout.

«Vous m'avez volé ma finale...», a-t-il laissé tomber, avant de lire un de ses poèmes commençant ainsi: *Pendant des siècles, les murs ont été les gardiens des mots. Aujourd'hui les mots sont les seuls gardiens des murs.*

D'autres représentants du milieu culturel étaient sur place, tels Louis Caron qui a chanté avec sa femme une version québécoise du *Déserteur* de Boris Vian, et Bruno Roy, de l'Union des écrivains.

Du côté syndical, outre Louis Laberge, les présidents de la CSN, Gérard Larose, de la CEQ, Lorraine Pagé et de l'UPA, Jacques Proulx, ont pris la parole. «Il y a 11 ans, on avait réglé le problème. On se retrouve 11 ans plus tard et il faut encore se mobiliser: ça n'a pas de bon sens de tenir un peuple sur le gros nerf comme ça», a déclaré M. Larose.

On comptait aussi plusieurs personnalités du monde politique: Gilles Rheaume, du Parti indépendantiste, Germain Gauvin, du Mouvement socialiste, Roland Morin, président du NPD-Québec et Michel Agnaffé, président associé de l'organisation nationale du NPD.

Des représentants des groupes nationalistes de toutes les régions du Québec sont également montés sur scène pour s'adresser à la foule, qui n'était pas composée uniquement de gens de Montréal. La présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Mme Nicole Boudreau, s'en est pris à Robert Bourassa, l'accusant de vouloir «trafiquer trois siècles d'histoire pour quelques heures de pouvoir».

D'autres personnes ont également pris la parole dont l'homme d'affaires Pierre Parent, des membres de communautés ethniques. Plusieurs élèves d'écoles secondaires sont venus témoigner de leur attachement à la langue française. □



Le premier ministre Robert Bourassa tend l'oreille à un reporter qui l'interrogeait, hier à Québec.

PHOTO REUTER



M. Royal Orr

ALLIANCE

Un jour sombre, dit Alliance Québec

hommes et des femmes de principe. Les enjeux devant nous sont le respect des tribunaux, le respect de la Charte québécoise des droits et libertés, le respect de la Charte canadienne. C'est à eux de décider s'ils peuvent continuer de travailler avec un gouvernement qui décide de balayer toutes ces chartes.

Interrogé par un journaliste anglophone qui lui demandait si ce jugement provoquerait un nouvel exode vers Toronto, M. Orr a dit espérer que non, mais il a déclaré que cela pourrait bien se produire.

M. Orr était seul porte-parole de son groupe à la conférence de presse d'Alliance Québec. Le président du conseil d'administration de l'organisme, M. Peter Blaikie, qui participait à une émission en direct sur les ondes de Télé-Métropole, a déclaré qu'il s'attendait à une telle réaction de la part de Robert Bourassa.

Il a ajouté que comme Québécois, la solution du gouvernement lui apparaissait «honteuse» et que comme anglophone, il la trouvait «décevante». □

PQ

Du bilinguisme par étapes, selon le PQ

une leçon à tirer de cette crise: «Il n'y aura pas de solution permanente tant que le pays ne sera pas unifié».

M. Parizeau soutient que les Québécois sont victimes d'un terrible chantage de la part du Canada anglais. «La clause dérogatoire, c'est Trudeau qui l'a concédée aux provinces anglaises pour faire passer la charte des droits. On nous dit maintenant à Ottawa, à Toronto, dans l'Ouest: 'Servez-vous-en pour n'importe quoi mais pas pour la langue.' Autrement, pas de lac Meech, fini la bonne entente. Le chantage, toujours cet humiliant chantage. Cela suffit!»

L'ambiguïté persiste au sein de la fédération, note le chef péquiste. «La loi 101 au Québec dit que la langue officielle est le français, mais la loi fédérale (C-72) dit qu'il y a deux langues officielles».

M. Parizeau prédit que d'autres débats linguistiques vont se retrouver devant la Cour suprême. Il fait allusion à la revendication qui ferait du Québec une société distincte. «Le lac Meech, on ne saura vraiment ce que c'est que lorsque la Cour suprême nous l'aura dit».

Convaincu que la position du gouvernement libéral va ouvrir la porte à la bilinguisation totale, les leaders péquistes ne croient pas que le Québec pourra demeurer une société vraiment distincte.

Par exemple, croit le député Filion, cette option aura un impact certain sur le français au travail. «Cela justifie un employeur d'exiger le bilinguisme de la part de ses employés puisqu'il s'est engagé par son affichage intérieur à servir sa clientèle dans les deux langues». Une telle situation va directement à l'encontre de la loi 101 qui interdit toute exigence du bilinguisme dans l'emploi.

Le bilinguisme à l'intérieur, soutient le PQ, aura aussi une influence déterminante sur la langue de service. «Si, par l'affichage bilingue, on officialise le bilinguisme à l'intérieur des commerces, en vertu de quel principe pourra-t-on exiger des commerçants qu'ils abordent d'abord les clients en français?», questionne M. Filion.

De plus, soutiennent MM. Chevrette, Filion et Parizeau, le bilinguisme à l'intérieur des commerces va s'étendre partout au Québec par l'entremise des grandes chaînes. «Il est illusoire de croire que des magasins ayant plusieurs succursales sur le territoire québécois (Zellers, Provigo, Steinberg, etc.) vont préparer deux types de matériel promotionnel destiné à l'intérieur des magasins, un pour la région de Montréal et un pour le reste du Québec. Nous aurons donc du bilinguisme intérieur à Trois-Rivières, Saint-Georges-de-Beauce, Chicoutimi et Trois-Rivières», disent-ils.

Le PQ soutient que M. Bourassa a imposé cette solution pour tenter, ultimement, de sauver l'unité de son caucus. □



Le président du PQ, Jacques Parizeau, a reçu une ovation monstre.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-20	-11	Nuageux
Outaouais	-14	-6	Nuageux
Laurentides	-18	-10	Nuageux
Cantons de l'Est	-18	-8	Nuageux
Mauricie	-15	-4	Neige
Québec	-18	-10	Nuageux
Lac-Saint-Jean	-24	-13	Nuageux
Rimouski	-18	-12	Nuageux
Gaspésie	-18	-12	Nuageux
Bas-Caraïbe	-23	-15	Ensoleillé
Sept-Îles	-23	-15	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-15	-8	Nuageux
Edmonton	-15	-7	Nuageux
Regina	-20	-14	Neige
Winnipeg	-19	-10	Neige
Toronto	-15	-5	Ensoleillé
Fredericton	-18	-4	Nuageux
Halifax	-15	-4	Nuageux
Charlottetown	-21	-16	Nuageux
Saint-Jean	-22	-14	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-4	6	N.-Orléans	10	18
Buffalo	-4	-2	Pittsburgh	-2	3
Chicago	-10	-5	S. Francisco	8	10
Miami	20	26	Washington	4	11
New York	5	7	Dallas	7	11

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	5	8	Madrid	4	10
Athènes	1	5	Moscou	-8	-6
Acapulco	21	34	Mexico	12	30
Berlin	1	5	Oslo	-8	-3
Bruxelles	4	9	Paris	4	8
Buenos Aires	20	31	Rome	0	6
Copenhague	2	5	Stoöl	-10	1
Genève	-7	2	Stockholm	-7	-3
Hong Kong	15	18	Tokyo	1	10
Le Caire	10	17	Trinidad	19	31
Lisbonne	6	11	Vienne	-3	3
Londres	5	11			

La Quotidienne

Tirage de samedi

à trois chiffres 634

à quatre chiffres 1604



51-1-01

Lundi 19 décembre 1988

Trois morts sur les routes

Presse Canadienne

■ Au moins trois personnes ont connu une fin tragique sur les routes du Québec au cours de la fin de semaine, selon les rapports de police rendus publics, hier soir.

Dans la nuit de samedi à hier, vers 2 h, dans le rang Sainte-Thérèse-ouest, à Sainte-Hénédine, en Beauce, **Patrice Leblond**, âgé de 23 ans et demeurant à Sainte-Marie, a été tué lorsque l'automobile qu'il conduisait est entrée en collision avec un autre véhicule.

Sur l'heure du souper, samedi, la perte de contrôle d'un véhicule qui a ensuite donné contre un ponceau a coûté la vie à **Maurice Vigneault**, un citoyen de 48 ans d'Amos. L'accident est survenu sur la route 117 à McWatters, à quelques kilomètres de Rouyn-Noranda, en Abitibi.

Samedi matin, vers 4 h 15, sur la route 335 à Saint-Lin, dans les Basses-Laurentides, Jocelyn Delpé, âgé de 20 ans et demeurant à Saint-Lin même, a été tué lorsque son automobile a donné, elle aussi, contre un ponceau.

Deux maisons flambent à Rosemont

Quatre alertes

■ Un incendie a nécessité quatre alertes hier matin à Montréal lorsque les flammes se sont déclarées dans un immeuble à logements de trois étages situé sur la 9e avenue dans le quartier Rosemont. Deux maisons situées au 5675 à 5691 9e avenue ont été lourdement endommagées par les flammes qui se sont rapidement propagées à l'ensemble des deux immeubles. Selon les pompiers l'incendie semble avoir été allumé accidentellement. Personne n'a été blessée, mais les dégâts matériels sont importants.

Quinze automobilistes appréhendés pour ivresse au volant

■ Une quinzaine d'automobilistes interceptés dans la nuit de samedi à dimanche lors d'un barrage routier à la sortie du boulevard Cartier sur l'autoroute des Laurentides, vont se retrouver devant les tribunaux pour avoir conduit un véhicule alors qu'ils avaient les facultés affaiblies par l'alcool. L'opération policière visait à intercepter les conducteurs ivres. Les automobilistes sont priés de prendre note que la police tiendra de telles opérations préventives sur tout le territoire du Québec durant la période des fêtes.

LES PANNES HIER

■ Quelque 2 100 abonnés d'Hydro-Québec ont été privés d'électricité hier dans la grande région de Montréal.

■ C'est à Saint-Hubert que la panne la plus importante s'est produite où 2 000 abonnés ont été privés de courant pendant plus de cinq heures. La panne s'est même étendue jusqu'aux Promenades Saint-Bruno où le service n'a été rétabli que vers 20 h.

■ À Montréal, une vingtaine d'abonnés du quartier Notre-Dame-de-Grâce ont été privés de courant de 17 h à 20 h. En après-midi, le bris d'un transformateur dans l'est de la ville a privé une dizaine de foyers de courant durant près de 40 minutes.

■ À Boucherville, 15 abonnés ont été privés de service durant une heure.

■ À Longueuil, une dizaine de foyers ont été sans courant durant 30 minutes.

■ À Laval, 25 abonnés ont été privés d'électricité hier matin durant 45 minutes.

■ À Lachenaie, 12 foyers ont été sans service durant près de 45 minutes.

■ Finalement à Dorion, 10 abonnés ont été privés d'électricité durant une trentaine de minutes.



Le client du restaurant **Le Vieux Pêcheur** demande une autre bière, mais la serveuse, Michèle Bertrand, constate qu'il a assez bu et lui propose une boisson sans alcool. Le client est joué ici par le gérant de l'établissement, Kawal Tewfik. Le propriétaire Haim Dragif et Frédérique Forget, du DSC Lakeshore, trouvent la scénette au point.

PHOTO RENE PICARD, La Presse

L'alcool au volant: pas d'excuses, on vous aura bien avertis...

RICHARD CHARTIER

■ «La police est contre la conduite en état d'ébriété...»

Un moment de silence, puis, c'est le fou rire.

Jean-Guy Lord, le directeur de la circulation à la police de la CUM, n'a pas l'air d'un «colporteur de tickets», ni d'un «poseur de menottes». N'empêche que si vous vous faites prendre un de ces quatre matins pour ivresse au volant, surtout au cours de la période des fêtes, ce sera en bonne partie à cause de lui.

Les flics, il faut le dire, c'est tout l'un ou tout l'autre. Tout dépendant du côté de la clôture où l'on se tient, ce sont de joyeux casse-pieds ou des super-bons-gars. Celui qui vous arrête parce que vous avez brûlé un feu rouge est obligatoirement un fasciste incapable de faire la distinction entre un honnête citoyen qui s'est trompé et un criminel. Celui qui vous vient en aide, c'est pas la même chose, vous le voyez dans votre soupe.

Mais le bon gars, mettons le père de famille «exemplaire», qui sort complètement saoul de son party de bureau du temps des fêtes, qui prend sa voiture pour rentrer à la maison et qui fauche deux piétons, ce gars-là est un quoi?

Si la réponse ne vous vient pas d'emblée — que celui qui n'a jamais péché lui lance la première pierre, pensez-vous peut-être —, dites-vous que la loi, elle, le décrit comme un criminel. Et on n'est pas obligé de tuer ou de blesser autrui pour être un criminel.

■ **Commet une infraction quiconque...**

L'article 237 du code criminel dit ceci: «Commet une infraction quiconque conduit un véhicule à moteur, un bateau ou un aéronef ou aide à conduire un aéronef ou a la garde ou le contrôle d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef, que celui-ci soit en mouvement ou non, dans les cas suivants: a) lorsque sa capacité de conduire ce véhicule, ce bateau ou cet aéronef est affaibli par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; b) lorsqu'il a consommé une quantité d'alcool telle que son alcoolémie dépasse 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.»

Outre le taux d'alcoolémie supérieur au fameux .08 mg, la loi criminalise donc le fait de conduire avec des facultés affaiblies par d'autres substances que l'alcool. Malheureusement — ou heureusement, ça dépend —, les flics ne disposent pas d'appareils pour faire condamner ceux qui conduisent sous l'influence d'une drogue.

On est loin de l'époque où les policiers vous faisaient marcher sur une ligne droite pour voir si vous étiez «chauds»...

«Les opérations policières en sécurité routière visent principalement à réduire le nombre d'accidents mortels ou avec blessés», explique Jean-Guy Lord. Le deuxième but en est d'assurer la qualité de vie des citoyens.

La police de la CUM mène annuellement deux opérations visant spécifiquement la répression de l'alcoolisme au volant. Un fois l'été, une fois l'hiver.

■ **Un creux dans les courbes**

Dans le bureau du directeur de la circulation de la police de la CUM, il y a un graphique qui ressemble étrangement à un tableau de la progression des ventes. Mais les lignes que l'on voit expriment le nombre d'accidents avec blessés depuis 1985. On y remarque que la période critique s'étend de mai à septembre, avec une pointe en juin. La période des fêtes, curieusement, marque plutôt un creux dans les courbes statistiques.



Le lieutenant Jean-Guy Lord, directeur de la circulation à la police de la CUM, mène une lutte de longue haleine contre l'ivresse au volant.

PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

«La période critique, c'est le début de l'été», remarque M. Lord. La chaleur, les vacances, le fun, la boisson, la route, la vitesse...

«Le creux de l'hiver s'explique par le fait que les gens roulent moins vite en raison de l'enneigement. Mais on sait que tout le monde prend un coup au mois de décembre.»

L'opération de dépistage de l'alcool au volant est en cours depuis le 1^{er} décembre et prendra fin le 7 janvier. Surtout les fins de semaine.

Deux sortes d'interventions policières sont prévues dans le cadre de cette opération. La première est celle des patrouilles qui peuvent se prévaloir des dispositions de la loi pour faire des vérifications et exiger des échantillons d'haleine d'un conducteur qui affiche un comportement suspect: façon de conduire, les yeux rouges, l'haleine, le verbe pâteux, les gestes incohérents, etc. «Le suspect est alors conduit à l'un des quatre postes de district de la police de la CUM où on trouve les appareils de mesure d'alcoolémie du sang. Cet appareil permet une lecture précise, quantifiée, de la présence d'alcool dans le sang. C'est à partir de cette lecture que nous intentons des poursuites en cour.»

Vérifications sélectives

La deuxième manière consiste à mener des opérations de vérification sélective. Les policiers utilisent alors un appareil de détection. Ce type d'opération n'en est qu'à sa troisième année d'existence à la police de la CUM.

«En 1986, nous avons porté un peu plus de 3 900 accusations en vertu de l'article 237, souligne M. Lord. L'an dernier, nous avons porté 4 220 accusations.» La tendance des neuf premiers mois de 1988, pour un nombre équivalent de vérifications, permet de croire qu'il y aura moins d'accusations portées cette année. «Et au chapitre des accidents avec blessés, nous sommes en diminution de 8 ou 9 p. cent par rapport à l'année dernière.»

L'appareil détecteur, petit et portatif, est presque exclusivement réservé aux opérations menées sur la voie publique, lorsque plusieurs patrouilles sont réunies pour faire des vérifications sélectives. La petite «baloune», de marques Alert ou Alco-Sure (les seules dans lesquelles un policier peut exiger de vous faire souffler), ne donne pas de lecture. Elle comporte trois voyants qui révèlent que votre taux d'alcoolémie est sous la limite permise, à la limite ou au-dessus. Voyant vert: vous repartez; voyant ambre: cessez de conduire, faites-

vous conduire ou prenez un taxi; voyant rouge: on s'en va au poste de police pour souffler dans la vraie «baloune».

La police de la CUM préfère effectuer des vérifications sélectives plutôt que d'emmerder absolument tout le monde en même temps en faisant des blocages routiers.

Un exercice coûteux

«Plus on arrête de gens, plus on en poursuit devant les tribunaux et plus cela coûte cher, poursuit M. Lord. Notre action vise un effet préventif. Nous voulons que les gens sachent qu'une condamnation pour ivresse au volant entraîne la suspension du permis de conduire pour un an et l'ouverture d'un dossier criminel. Le permis est suspendu par le juge pour une période de trois mois et la Régie le suspend pour une période supplémentaire de neuf mois. Ça c'est pour la première infraction. Sans parler de la récidive qui entraîne un minimum de 14 jours de prison...»

En raison de la dynamique de la digestion, la mesure d'alcoolémie du sang doit être faite à partir de deux tests effectués à 20 minutes d'intervalle. Le premier test doit en outre être fait à l'intérieur d'une période de deux heures après l'arraisonnement.

Autre détail qu'il convient de ne pas oublier: on peut être condamné sous l'empire de l'article 237 du code criminel même si on affiche un taux d'alcoolémie inférieur à .08 mg!

Comment cela?

«L'effet de l'alcool est plus grand sur quelqu'un qui ne boit pas habituellement que sur celui qui boit régulièrement», explique M. Lord. Une personne peut être à .05, donc en-deçà des limites légales, mais avoir quand même les facultés affaiblies. Autrement dit, les flics peuvent dresser des accusations circonstanciées lorsqu'ils le jugent nécessaire: conduite dangereuse, comportement altéré, symptômes d'intoxication, etc.

Les traces que laissent les drogues dans le sang peuvent être décelées par des analyses sanguines. Celles-ci peuvent être effectuées à la suite d'un accident, lorsque la cour consent un mandat à cet effet aux autorités policières. Cette analyse sera alors réalisée, non pas à l'hôpital mais au laboratoire de la police scientifique. Mais si un policier vous arraisonne et vous soupçonne, par exemple, d'avoir «sniffé» de la cocaïne, il ne peut vous faire subir un test sanguin qu'avec votre consentement. Autant dire qu'il a besoin de votre permission pour porter des accusations contre vous...

Vous avez bu? Ne prenez pas le volant! Composez 289-9111 ou 848-8600

Persuadez parents et amis de recourir à Nez Rouge ou à Safeway, c'est gratuit...

RICHARD CHARTIER

Damnée boisson!

Autrefois, c'est le cheval qui reconduisait Alexis Labranche à la maison. Naguère, le capitaine Haddock lui-même devait conduire son cheval-vapeur au château de Moulinsart et la bande dessinée ne disait pas s'il le faisait au prix d'une vie humaine ou deux. Aujourd'hui, le beau Roger Lamontagne peut boire tout son saoul, même s'il a la garde d'un véhicule: il lui suffit de composer 848-8600 (Safeway Chez Vous) ou 289-9111 (Opération Nez Rouge): on viendra le chercher pour le reconduire, lui et son char, à la maison.

Sans tragédie, légalement, gratuitement.

Noble cause que celle d'Opération Nez Rouge et Safeway Chez Vous. Noble et facile à comprendre.

Ces services de chauffeurs privés se taillent depuis trois ou quatre ans une place dans les habitudes, ils prennent de l'expansion si bien que leurs prédécesseurs, les Taxis LaSalle et la STCUM, n'offrent plus les services gratuits aux périodes de pointe de Noël et du

Jour de l'An, comme par les années passées.

La gratuité des transports en commun que la STCUM avait offerte à la Noël 1986 et au Jour de l'An 1987, grâce à une commandite de la Société des alcools du Québec, n'a jamais été remise en vigueur depuis. A la STCUM, on fait savoir que les démarches en vue de dénicher un nouveau commanditaire pour ce service n'ont pas abouti, ni l'an dernier ni cette année.

À l'Association des Taxis LaSalle, le directeur général Pierre Jetté estime que les services offerts par Nez Rouge et Safeway sont assez importants pour justifier l'abandon de la gratuité à bord des taxis. LaSalle, qui a offert ce service pendant sept ans, aura été l'initiateur d'un vaste mouvement visant à dissuader les automobilistes de prendre le volant en état d'ébriété.

Opération Nez Rouge est en vigueur dans 270 municipalités du Québec depuis le 15 décembre jusqu'à Noël de même que les 30 et 31 décembre.

Quant à Safeway Chez Vous, son service est en vigueur à longueur d'année, les jeudis, vendredis et samedis soirs, et englobe les régions de l'île de Montréal, Laval et la Rive-Sud.

Il suffit de savoir dire non...

RICHARD CHARTIER

■ Le 10 février 1986, tard en soirée, un client ivre quitte un restaurant du West Island et prend le volant de sa voiture pour rentrer chez lui, à Pierrefonds.

Mais il ne se rendra pas loin. William C. Craig, 39 ans, pilote de la société Nordair, s'endort au volant de sa Toyota qui s'écarte de la chaussée. Le véhicule fonce sur une clôture où des grévistes viennent de dresser leurs piquets de grève pour la nuit. Il y aura trois morts.

Craig a durement payé sa dette envers la société, mais cela ne redonne pas la vie aux innocentes victimes. Au restaurant **Le Vieux Pêcheur**, où Craig avait passé quelques heures à boire, ce soir-là, la tragédie a laissé des marques profondes.

Le Vieux Pêcheur est situé en bordure de la Transcanadienne. Il est donc difficile d'y arriver et d'en repartir autrement qu'en automobile. Et si on y prend un bon repas, il est bien difficile d'en repartir sans avoir bu quelque alcool.

Pourtant, les employés de cet établissement mettent en application un programme visant à réduire l'alcoolisme au volant parmi la clientèle. Il s'agit d'un programme piloté par Mme Frédérique Forget, une spécialiste en formation du Département de santé communautaire du Lakeshore, avec l'appui des municipalités de Dorval, Lachine et Saint-Pierre, Santé et bien-être social Canada, la Régie de l'assurance-automobile du Québec, le club automobile Safeway Chez Vous et le poste 13 de la police de la CUM. Ce programme s'inspire de programmes menés en Ontario et aux États-Unis.

«Après ce qui s'est passé ici en 1986, rappelle le propriétaire du restaurant, Haim Dragif, nous ne nous sommes pas fait prier lorsque Mme Forget s'est adressée à nous.»

La p'tite dame n'a pas froid aux yeux. Dans un restaurant, comme **Le Vieux Pêcheur**, la tâche n'est pas trop difficile. «La fonction première d'un restaurant, dit-elle, c'est de servir des repas, pas de l'alcool. Mais dans une taverne, une brasserie ou un club, c'est plus difficile, ces établissements se spécialisent dans le service de l'alcool, les propriétaires et le personnel peuvent montrer des réticences à me recevoir.»

Frédérique Forget est pour l'instant, selon ses dires, la seule et unique missionnaire du genre dans toute la province de Québec. Mais son initiative devrait en inspirer de nombreuses autres.

Elle offre au personnel d'un établissement un cours d'une durée de trois ou quatre heures, période au cours de laquelle est passé en revue les lois qui interdisent de vendre de l'alcool à des mineurs et à des gens qui sont déjà en état d'ébriété. Ces lois ne sont pas connues de tous. Elle passe aussi en revue les signes qu'il faut savoir déceler chez le client pour commencer à l'inciter à cesser de s'enivrer.

«Je mets l'accent sur la qualité du service offert au client, explique Mme Forget. Il ne s'agit pas de simplement brandir les épouvantails de la loi ou de susciter des pertes de revenus. Les boissons sans alcool peuvent également générer des revenus. La façon de dialoguer avec le client est envisagée de même que l'attitude à avoir en cas de problème, la possibilité de recourir aux services de Safeway Chez Vous etc.»

Le programme «RRR» du DSC Lakeshore est bien jeune et Mme Forget n'a pu commencer à visiter ses «clients» qu'il y a un mois et demi. Sur une possibilité de 112 établissements, elle en vise 65 et continuera son travail après Noël et le Jour de l'An. Le premier bilan qu'elle dressera de son expérience au printemps pourrait inspirer une offensive beaucoup plus étendue à l'échelle du Québec.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Norman Laflamme et Sylvana Marcovic, de Safeway Chez Vous, attendent les appels des automobilistes qui ont bu.

[illegible]

d'après AFP, CP et UPI

■ L'aggravation des conditions atmosphériques et de fortes chutes de neige en Arménie compliquent davantage encore les opérations de secours des sinistrés du tremblement de terre en Arménie soviétique et contraignant les autorités à accélérer l'évacuation des femmes et des enfants, a annoncé hier la radio soviétique.

Selon Radio Moscou, la recherche des survivants possibles touche à sa fin onze jours après le terrible séisme qui a semé la destruction et la mort dans le nord de l'Arménie. Un journaliste de l'AFP rentré hier à Moscou venant d'Arménie, a déclaré que les opérations de secours s'étaient arrêtées à Spitak et que les bulldozers avaient commencé à raser la ville, qui a été complètement détruite.

Toutefois, cinq ou six jours de grâce auraient été accordés par le premier ministre soviétique, M. Nikolai Ryjkov, qui dirige la Commission du Bureau politique mise en place après le séisme, pour poursuivre les recherches avant de procéder au déblaiement des ruines et de préparer le terrain pour la reconstruction.

Plus de 200 sauveteurs français et italiens sont repartis hier pour leurs pays respectifs. Les Français, arrivés en Arménie le 9 décembre, deux jours après le séisme, ont sauvé treize personnes dans les ruines de Léninakan et de Spitak.

Selon Tass, l'évacuation des sinistrés se poursuit et dans les dernières vingt-quatre heures, 7 640 personnes ont été évacuées. Aujourd'hui, 4 500 enfants accompagnés de leurs mères et de leurs instituteurs seront envoyés à Anapa, une station balnéaire de la mer Noire.

La Commission s'est de nouveau inquiétée de la remise en état des villages, délaissés un temps après le séisme, en raison de leur «rôle important» dans l'approvisionnement en vivres de l'Arménie.

L'afflux de l'aide venue des quatre coins de l'URSS a provoqué d'autre part de sérieux engorgements ferroviaires et la Commission a décidé de la création d'une cellule spécialement chargée de veiller au bon déroulement du déchargement des wagons.

Tass a précisé également que les installations hospitalières ont été remises en marche dans les zones les plus touchées. Les hôpi-



PHOTO ASSOCIATED PRESS

Un homme éploré transporte un cercueil dans une rue de Spitak, une des villes les plus touchées par la catastrophe.

taux de Léninkan et de Spitak sont maintenant ouverts.

Aide internationale

Le sous-ministre des Affaires étrangères, M. Valentin Nikiforov, a déclaré que l'Union soviétique a reçu jusqu'à maintenant plus de \$100 millions en aide de 77 pays. Ainsi, plus de 55 000 kilos de fournitures médicales et de vêtements d'hiver du Canada ont été transportés dans la région dévastée. Et tout indique que ces secours parviennent rapidement aux sinistrés de la catastrophe, ont déclaré hier des représentants de la Croix-Rouge et des Forces armées canadiennes.

M. Philippe Gauthier, directeur des services d'urgence de la Croix-Rouge canadienne, a fait savoir que deux avions de transport Hercules de l'aviation canadienne qui ont réussi à atterrir à l'aéroport de Erevan, transportaient des machines à dialyse, des appareils respiratoires, des sacs de plasma sanguin et divers autres fournitures médicales.

M. Gauthier s'est élevé contre les rapports faisant état de confusion au sol dans la distribution

des secours. Il a dit s'être rendu samedi et hier à bord des Hercules à Erevan et que le personnel de la Croix-Rouge en Arménie l'avait assuré que tout se passait bien.

La France, quant à elle, va augmenter son aide en affrétant cette semaine « cinq nouveaux avions, un train et un navire », a annoncé hier le premier ministre français Michel Rocard.

Cérémonies et prières

À Echmiadzin, siège de l'Église arménienne, le patriarche arménien catholicoz Vazgen Ier a célébré hier un service solennel à la mémoire des victimes du tremblement de terre. Les Arméniens, dont le rite catholique particulier remonte à plus de 1 600 ans, ont également prié pour que prennent fin les tensions entre leurs coreligionnaires et les Azerïs.

Mère Teresa, prix Nobel de la paix, est arrivée hier à Erevan, capitale de l'Arménie, pour visiter les régions frappées par le séisme.

Dans le monde entier, les messages de sympathie et les collectes en faveur des sinistrés continuent à se multiplier.

Au Vatican, le pape Jean-Paul II a invité les fidèles à prier pour les enfants d'Arménie sans abri.

À Londres, un grand concert de musique classique a été organisé hier pour récupérer des fonds au bénéfice des sinistrés. Le prince Charles et la princesse Diana étaient présents.

À Beyrouth, les responsables de l'aéroport ont déclaré qu'un avion affrété par un Arménien du Liban était parti hier pour l'Arménie avec à son bord 19 tonnes d'équipement médical et de nourritures arméniennes et libanaises.

À Alger, le Croissant rouge algérien a annoncé qu'il avait envoyé une aide d'urgence par avion à l'Alliance soviétique de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Agence France-Presse
FREVAN

■ Une femme ensevelie sous les décombres de son habitation depuis dix jours a été découverte vivante à Lenínakan. Gérard Tachdjian, médecin de l'Union des médecins arméniens de France, qui a reçu cette femme dans le dispensaire mis en place par Médecins sans frontières à Lenínakan, raconte:

«Les pompiers arméniens nous ont amené un corps sous une couverture. On pensait que c'était un mort. On a soulevé la couverture, c'était une femme. Ses lèvres remuaient: elle a, peu à peu, parlé.

C'est son beau père qui l'a sortie. Il a creusé pendant des jours avec une pelle, avec ses mains tout seul. Il avait entendu un cri. La jeune femme de 32 ans était coincée entre deux dalles de ciment. Elle n'avait pris ni nourriture ni liquide pendant dix jours. C'est incroyable. Elle était pleine de poussière, avait de la terre dans les yeux, dans la bouche. Sa température était en-dessous de 34,5 degrés, le minimum marqué sur le thermomètre. Mais elle était en condition assez étonnante après dix jours.

Nous l'avons perfusée, réchauffée, lavée. En trois heures, sa température est remontée à 34,7 degrés. Les médecins soviétiques l'ont ensuite évacuée en hélicoptère jusqu'à l'hôpital d'Erevan. Elle était en forme quand elle est partie. Elle a remercié. Incroyable...»

C'EST LA VENTE SANS CONCOURS



Place Ville Marie

EN PROLONGATION. LES VEDETTES DU PALMARÈS TERMINENT L'ANNÉE EN BEAUTÉ.

Pour bien terminer l'année, achetez une Ford Tempo L ou une Mercury Topaz L 1989, équipée d'un Groupe valeur plus et vous êtes assurés d'obtenir une remise en argent de 500 \$ de Ford. Brillant n'est-ce pas?

Bien entendu, votre nouvelle voiture vous est livrée avec une impressionnante liste d'équipement: climatiseur, radio électronique AM/FM stéréo, moteur de 2,3 litres HSC, EFI et boîte-pont manuelle 5 vitesses. Nous y avons aussi ajouté la direction et les freins assistés, les glaces teintées et les essuie-glaces à balayage intermittent.

Bref, en obtenant tout cela pour si peu, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi la Tempo et la Topaz sont deux des trois voitures les plus populaires au pays.**

Hâtez-vous, cette offre prend fin le 31 décembre!

10 795 \$*

Tempo L et Topaz L
4 portières

10 495 \$*

Tempo L et Topaz L
2 portières

Mercury Topaz

Ford Tempo



Ne ratez pas l'occasion d'obtenir jusqu'à 3 000 \$[†] de remise en argent sur ces modèles 1988, tant qu'il y en aura.

	MERCURY TRACER	FORD TEMPO	MERCURY TOPAZ	FORD TAURUS	MERCURY SABLE	FORD THUNDER-BIRD	MERCURY COUGAR	FORD PICK-UP SÉRIE-F	XR4Ti
3 000 \$ Remise en argent									2 portières
1 000 \$ Remise en argent	LS								
750 \$ Remise en argent	GS			Tous les modèles	Tous les modèles				
500 \$ Remise en argent	L	Tous les modèles	Tous les modèles			Tous les modèles	Tous les modèles	Tous les modèles avec boîte manuelle	

*P.D.S.F. des Tempo L 1989 ou Topaz L 1989 2 ou 4 portières équipées d'un Groupe valeur plus, moins la remise en argent de 500 \$. Transport de 525 \$, immatriculation et taxes non comprises. Les concessionnaires peuvent vendre à des prix inférieurs. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer des modèles spécialement équipés pour la livraison immédiate. Cette offre est d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire Ford ou Mercury pour plus de détails.

**Basé sur les derniers rapports de vente 1988 de R.L. Polk.



†L'offre de remise en argent est offerte à l'achat au détail des modèles neufs Tempo ou Topaz 1989 ainsi que des modèles neufs 1988 des voitures ci-dessus mentionnées. L'offre de remise en argent sur les pick-up Série F ne s'applique qu'aux modèles équipés d'une boîte manuelle. Vous pouvez conserver la remise en argent ou l'utiliser sur votre transaction. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez le concessionnaire. Cette offre est d'une durée limitée. Incluez la participation du concessionnaire pour les modèles 1988. Voyez votre concessionnaire Ford ou Mercury pour plus de détails.

Évasion massive de la prison d'Amos

Presse Canadienne
AMOS

■ La Sureté du Québec tentait toujours, hier soir, de retracer deux des cinq détenus qui se sont évadés, samedi soir, du Centre de détention provincial d'Amos.

Les deux hommes toujours au large, Marcel Fournier et Marc Saile, sont considérés comme dangereux.

Fournier attendait sa comparution pour trafic de drogues et meurtre. Saile fait face pour sa part à des accusations d'agression sexuelle.

Les cinq détenus se sont échappés vers 20 h, samedi, en défonçant un grillage d'un puits de lumière, qui leur a donné accès au système de ventilation, puis au toit du centre de détention à sécurité moyenne.

Les prisons provinciales n'abritent que des prévenus ou des condamnés à des peines de moins de deux ans de détention.

Moins de trois heures après l'évasion du groupe, les policiers ont remis la main sur Christian Bolduc, Simon Rodewald et Michel Charbonneau, dans une camionnette volée du Canadien National, à une trentaine de kilomètres à peine du centre de détention.

Quant aux deux autres évadés, les policiers les recherchent maintenant n'importe où au Québec, a précisé le sergent Gervais Garneau, du quartier-général de la Sureté du Québec à Rouyn-Noranda.

Un chèque providentiel pour Jeunesse au Soleil

■ Le président du Fonds Danielle Hébert, M. Bob Horton, l'oncle de la fillette de six ans qui doit subir une délicate intervention chirurgicale aux États-Unis, a remis hier un chèque de \$ 10 000 à l'organisme de charité Jeunesse au Soleil.

Cette somme provient des intérêts de l'argent accumulé par des dons au Fonds créé pour amasser de l'argent pour la fillette.

Selon M. Horton, le montant d'argent nécessaire à l'opération de Danielle a été atteint.

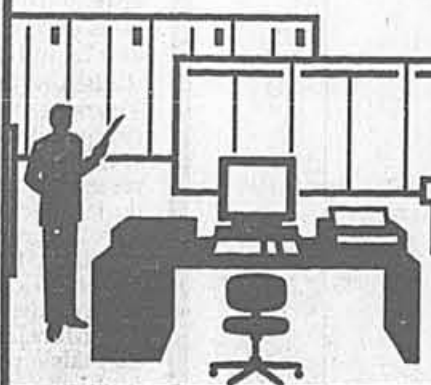
«On connaît maintenant le coût exact de l'opération et tout surplus accumulé dans le Fonds sera dorénavant redistribué à la population qui s'est montrée très généreuse à l'endroit de Danielle», a déclaré l'oncle.

Le directeur de l'organisme de charité M. Sid Stevens a déclaré pour sa part que ce chèque arrivait à point en cette période de l'année et qu'il servirait à acheter des provisions pour les paniers de Noël que distribuent depuis le week-end Jeunesse au Soleil.

C&C Computers and Communications

Lequel est un NEC?

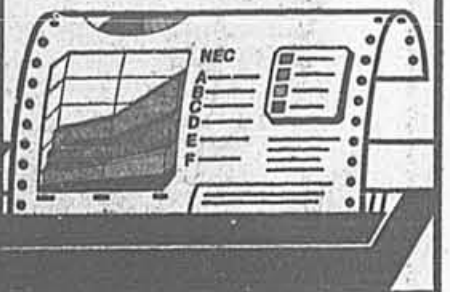
Des ordinateurs supérieurs, qui simplifient la vie des décideurs et transforment tout le travail du bureau. La grande magie de l'informatique intégrée!



Des puces qui ne sautent pas! Nous fabriquons nous-mêmes les semi-conducteurs et autres pièces électroniques qui équipent nos propres appareils. La qualité NEC fait donc partie intégrante de chacun d'eux.



Vous pouvez lire les petits caractères comme les gros. Avec nos imprimantes par points, la qualité d'impression fait toujours impression!



Du travail qui roule bien! Nos téléphones mobiles sont petits et dotés d'une foule de caractéristiques pratiques.



Restez branché! Voici des téléavertisseurs de poche qui font plus que vous avertir: ils vous donnent le message en vibrant discrètement.



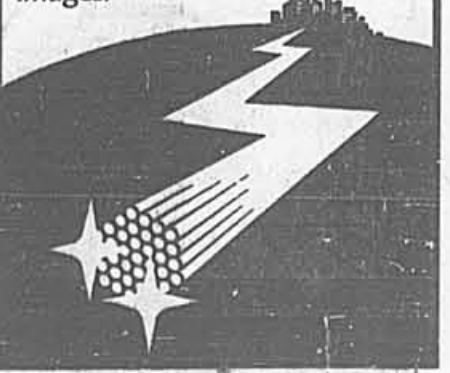
Des téléviseurs couleur et des magnétoscopes à la fine pointe de la fidélité. Première qualité et haute résolution maintenant disponibles dans votre maison. De quoi vous en mettre plein les yeux!



Notre équipement audio comprend les meilleurs lecteurs de cassettes, syntonisateurs et amplificateurs. Chez NEC, on connaît la musique!



Des fibres minuscules qui communiquent en grand! Notre technologie de fibres optiques permet de transporter toutes sortes de formes de communication — par la voix, par les données, par les textes et par les images.



Lotto 6/49: le gros lot dépassera \$ 7 millions

Presse Canadienne
TORONTO

■ Les numéros gagnants de samedi au Lotto 6/49 sont le 4, 15, 19, 20, 36 et 48. Le numéro complémentaire est le 16.

Il n'y a pas de gagnant dans la catégorie six sur six pour le gros lot de \$ 4 640 210,30. Ainsi, le prochain tirage de mercredi est évalué à \$ 7 300 000.

Dans la catégorie cinq sur six plus, on retrouve neuf gagnants de \$ 113 634,30.

Il y a 352 chanceux dans la catégorie cinq sur six qui remportent chacun la somme de \$ 2 221,80.

On retrouve 18 280 gagnants de \$ 82,20 dans la catégorie quatre sur six.

Enfin, 337 669 lots de \$ 10 sont attribués à ceux qui détiennent trois chiffres de la combinaison chanceuse.

On a remis 356 310 prix valant la somme de \$ 11 324 298,60.

Le Feder Gulf est remorqué à Montréal

■ Le Feder Gulf, ce navire mexicain immobilisé dans le lac Saint-François depuis le mois d'août à la suite d'une inspection de sécurité de la Garde côtière canadienne, a été remorqué hier à Montréal et est présentement amarré au quai no 10 dans le Vieux-Port. Deux remorqueurs de la compagnie McAllister ont remorqué le navire à partir de Saint-Zotique jusqu'à Montréal en empruntant la Voie maritime. L'opération a duré plus de 12 heures et s'est déroulée sans encombre. Hier, cinq membres d'équipages dont le capitaine étaient toujours à bord du navire.

Mécontent, il tue son coiffeur

Associated Press
DENVER

■ Un client, mécontent de sa coupe de cheveux, est retourné dans l'échoppe du coiffeur, à Denver-Est, et l'a abattu samedi de cinq balles de pistolet, a déclaré la police et des témoins.

Selon les clients du salon «Bob's Barber Shop», le coiffeur, Robert Willis, avait coupé les cheveux à l'assassin quelques heures auparavant. Un témoin, qui a souhaité conserver l'anonymat, raconte que Willis semblait préoccupé pendant qu'il s'occupait du client irascible, et que les deux hommes, une fois le travail terminé, s'étaient disputés.

Après le départ de l'homme, Willis a déclaré à sa fille et à d'autres personnes que ce client avait l'air hors de lui, et qu'il craignait son retour. Le coiffeur était d'ailleurs en train de téléphoner à la police quand l'homme a fait irruption dans le salon, armé d'un pistolet.

Le plus Joyeux Noël!

Apportez-nous vos films des Fêtes!
24 photos couleur
super Image
7⁹⁹
36 photos...10.99
procédé C-41 seulement

SONY

WM AF 2201
Cet appareil minuscule et coloré, de prix économique, est offert dans un style distinctif. Récepteur AM/FM stéréo/lecteur de cassettes avec timer automatique.

69⁸⁸

WM F45
Avec ses 2 prises de casque, ce baladeur invite au partage! Lecteur de cassettes étanche avec horloge chrono. Capacité de recharge.

99⁸⁸

WMF 64
Une petite merveille! Récepteur AM/FM stéréo/lecteur de cassettes Mega Bass, doly, auto-inverseur.

179⁸⁸

Sony ICF-C2W
radio-réveil numérique

29⁸⁸

SONY

CFS 1000
Un appareil aux nombreuses caractéristiques! Combiné radio-cassette AM/FM stéréo, enregistreur graphique à 5 segments.

119⁸⁸

CFS W350
Donnez à la musique la tonalité de votre choix! Combiné radio-cassette AM/FM stéréo/magnétocassette jumelé avec correcteur graphique à 5 segments. Amplificateur stéréo et copie haute vitesse.

179⁸⁸

DRP-1
Perceuse à percussion portable avec 10 rythmes et 3 sons de percussion.

79⁸⁸

NOUVEAU!

SEGA® **Que les jeux commencent!**

Master System 4300
Le jeu qui établit les standards! Ensemble complet comprenant 2 manettes de contrôle, le "Light Phaser Sega", les connecteurs "Power Base" et les jeux populaires Hang On™ et Safari Hunt™!

169⁸⁸

IMAGE

Image SPD-35
Appareil 35mm automatique autofocus avec flash électronique "intelligent", transport du film automatique et des détecteurs qui impriment la date sur les photos!

149⁸⁸

Imprime la date sur les photos

Cobra

Cobra AN8510
Répondeur automatique avec commande à distance, code de sécurité, "Toll Server" et protection anti-penne.

99⁸⁸

Cobra AN8511
Répondeur automatique avec prise de messages sans timbre, système de cassette standard, activation à distance et filtre d'appels.

139⁸⁸

Cobra CP-469SC
Téléphone sans fil avec circuit pour une bonne son, code de sécurité numérique, mémoire 9 numéros et rappel automatique.

179⁸⁸

KMP5
écouteurs miniatures

14⁹⁹

KC10
écouteurs légers

8⁹⁹

FILM AVEC DÉVELOPPEMENT COMPRIS

Film Image Super HR pour photos couleur. Développement compris. 135-24 poses. 100 ASA

2/16⁸⁸

Le film le plus aimé de tout les temps

Maintenant en videocassette de MCA

24⁹⁵ prix détaillé suggéré

1995 \$

Obtenez votre coupon rabais officiel de \$205 dans tous les magasins participants. L'achat de produits Pepsi-Cola est nécessaire.

MCA

Canon

Canon LC 35
Calculatrice ultra compacte. Fonctions complètes.

6⁸⁸

Canon TP6
Imprimante portable à fonctions complètes. Rechargeable. Cordon CA compris.

19⁸⁸

Canon F 400 P
Calculatrice scientifique avec clé CN et fonctions statistiques

44⁸⁸

• Région de MONTRÉAL:
• 4325 est. Jean-Talon 721-7598
• Place Versailles 352-1320
• Place Alexis Nihon 933-3338
• Carrefour Laval 681-9886
• Centre Commercial Pont-Viau 689-1160
• Mail West Island 684-6225
• Les Galeries Lachine 634-1921
• Place LaSalle 366-7466
• 180, boul. Anjou à Châteaugay 691-7820
• Place Longueuil 677-4733

Les Promenades St-Bruno 461-0142
Mail Champlain à Brossard 671-4666
QUÉBEC et environs: Place Belvédère à Sherbrooke 567-8105
250 boul. Fiset à Sorel 742-9905
Centre Commercial Les Rivières à Trois-Rivières 379-3328
Place Ste-Foy à Ste-Foy 656-6403
Les Galeries Charlesbourg à Charlesbourg 626-3822

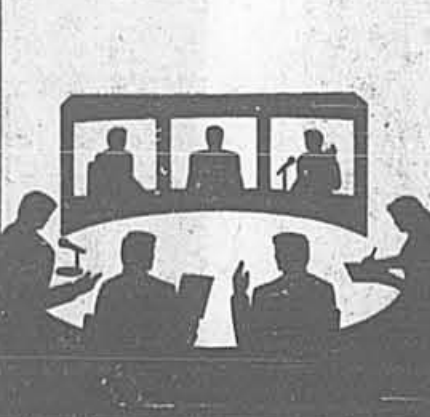
Que la force soit avec vous! Les ordinateurs NEC savent associer la puissance et la souplesse, pour vous offrir la haute résolution et la vitesse.



Voici un ordinateur transportable que l'on peut poser sur les genoux. Léger et multivitesse, il demeure champion de sa catégorie. Essayez, c'est l'adopter!



Les téléconférences quelle que soit la distance! Le mariage des ordinateurs et des télécommunications NEC vous offrent un monde d'efficacité sur un plateau.



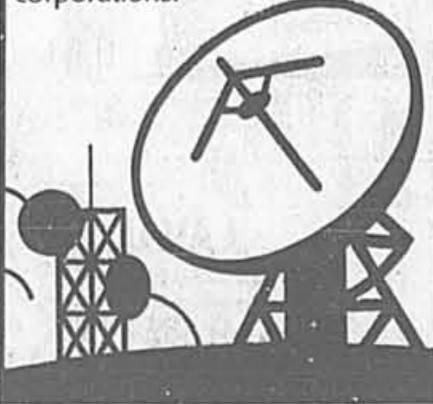
Nos télécopieurs assurent la transmission rapide et la réception par téléphone de textes imprimés et de graphiques de qualité, tout en demeurant de faible encombrement.



Les clés d'un système informatique de gestion complet. Les systèmes de téléphone à clés sont si adaptables qu'ils peuvent s'intégrer à n'importe quel genre de commerce... et vous offrir la clef des champs!



Nos satellites de communication transmettent des nouvelles du monde entier aux Canadiens. Et nos systèmes radio à ondes courtes relient entre elles, à travers l'univers, les grandes corporations.



La société NEC est fière de commander les grandes rencontres sportives internationales, telles que la Coupe de la fédération 1987 à Vancouver, C.B., la Coupe Davis, la série mondiale de golf NEC et le fameux Everton Football Club de la ligue anglaise.



Tous.

La société NEC compte parmi les plus importants fabricants d'ordinateurs et de systèmes de communication du monde. NEC, en bénéficiant de l'intégration constante des technologies modernes, s'efforce d'être constamment présente avec toutes sortes d'appareils à tous les niveaux de votre vie. Et ceci n'est qu'un début, car dans le monde des communications, il y en a...

Toujours plus avec NEC.

Pour de plus amples informations, contacter: NEC Canada Inc., Tél 1-800-268-3997.

NEC

Condamné pour négligence, l'Hôtel-Dieu d'Amos prie Québec de payer la note

Presse canadienne
AMOS

■ Le centre hospitalier d'Amos, en Abitibi, compte sur la générosité du ministère québécois de la Santé et des Services sociaux pour payer les \$2,3 millions auxquels il a été condamné pour négligence à l'endroit d'une patiente.

En 1973, hospitalisée en plein travail, laissée sans soins adéquats pendant 36 heures, Jocelyne Wheelhouse-Gravel accouchait d'une fille, Chantal, maintenant paraplégique et paralytique cérébrale.

À l'époque, l'Hôtel-Dieu d'Amos n'était assurée que pour \$100 000. Les Gravel ont intenté des poursuites en dommages en 1976,

trois jours avant la date de la prescription légale des faits.

Fort d'un jugement, rendu mardi dernier par la Cour d'appel du Québec, confirmant la compensation de \$2,3 millions à verser par l'hôpital d'Amos à ses clients, Me Jean Barbès est fin prêt à faire saisir l'institution.

Le jugement sera exécutoire à la mi-janvier, dit-il, et il est peu vraisemblable que l'hôpital en appelle devant la Cour suprême d'une décision unanime de la Cour d'appel.

Me Barbès et ses clients, le couple Gravel, ont obtenu au nom de Chantal à la fois un montant inédit de la Cour d'appel et un jugement qui fera jurisprudence en la matière.

Pour la première fois au Canada, relate l'avocat des Gravel, la cour a accepté la

preuve à l'effet que l'anoxie (privation d'oxygène) subie par l'enfant à sa naissance est la cause probable de ces dommages irréversibles.

Or, ont constaté les trois juges, l'anoxie est la conséquence d'une négligence professionnelle de l'hôpital. (Articles 10.53 et 10.54 du Code civil).

Admise à l'Hôtel-Dieu le samedi soir, Mme Wheelhouse-Gravel a dû attendre le retour de son médecin traitant, le lundi matin, avant de recevoir les soins nécessaires par son état. La patiente subissait des contractions répétées et, quelques jours auparavant, une pelvimétrie avait démontré que l'enfant devrait probablement être délivré par césarienne.

Chantal, paralysée des membres inférieurs et retardée mentale, est totalement dépendante de ses parents.

L'avocate Danièle Roy demande des précisions

GERMAIN TARDIF

■ Me Danièle Roy, la jeune avocate citée pour outrage au tribunal — en raison d'agissements répréhensibles que lui impute le tribunal lors du procès de son client accusé de meurtre, entre autres des clins d'oeil à l'adresse de certains jurés — a présenté au juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, une requête pour détails en vue d'obtenir des précisions sur les accusations dont elle fait l'objet.

Lors de ce procès, l'avocate défendait Pierre Morin, 39 ans, qui

était accusé d'avoir tué à coups de couteau, le 17 janvier dernier, M. Noël Jean, 44 ans, dans le logis de ce dernier, au 559, rue Poupard, dans le « Faubourg à m'lasse ».

Morin avait été acquitté par le jury, le 3 décembre.

Le juge Greenberg, qui avait présidé au procès, reproche à l'avocate d'avoir manifesté tout au long du procès un comportement non professionnel de nature à fausser l'intégrité du processus judiciaire, en faisant, notamment, du charme à des jurés, en refusant de se conformer aux décisions du tribunal sur des

questions d'admissibilité de preuve, en posant à un témoin des questions que le tribunal avait auparavant jugées inadmissibles et en réagissant de façon visible aux réponses de certains témoins.

Me Roy est donc sommée par le juge de faire valoir pourquoi elle ne doit pas être déclarée coupable d'outrage au tribunal.

La requête, déposée par Me Jean-Claude Hébert, qui représente l'intimée, demande au juge de lui fournir des précisions concernant ces accusations, affirmant qu'elles sont nécessaires pour as-

surer à sa cliente une défense pleine et entière et que celle-ci a le droit d'être confrontée à une inculpation précise avant de présenter sa défense, comme le reconnaît, d'ailleurs, la *common law* en matière d'outrage au tribunal.

Ainsi demande-t-il au juge de faire connaître à l'intimée la ou les questions illégales qu'elle a posées, de même que celles qui avaient été jugées inadmissibles auparavant.

Le fisc trouve le juge trop lent

■ Un juge de la Cour supérieure a été accusé d'avoir omis de produire des rapports d'impôt que lui avait demandés le ministère du Revenu du Québec.

Même si cela ne signifie pas qu'il n'a pas payé sa quote-part au fisc, le juge Charles-A. Phelan n'aurait pas, selon l'accusation, obtempéré à une lettre qui lui avait été expédiée, en novembre 1986, par ledit ministère, qui lui demandait de produire ses rapports pour les années allant de 1980 à 1985 inclusivement, dans les délais requis.

Selon la loi, lorsque, pour une raison ou une autre, le gouvernement requiert qu'un contribuable lui produise un rapport d'impôt, ce dernier serait tenu d'obéir dans un certain délai, sans quoi il risque d'avoir des ennuis.

La cause du juge a été reportée au mois d'avril.

Sur la Rive-Sud

À la défense du mont Saint-Hilaire



PIERRE BELLEMARE

Une étude de la Corporation des ponts Jacques-Cartier et Champlain l'a d'ailleurs confirmé, ces derniers mois.

Les Amis du mont Saint-Hilaire doivent manifester ce soir, à l'hôtel de ville, où les dirigeants de la MRC de la

Vallée de Richelieu s'apprêtent à adopter le nouveau schéma d'aménagement.

Avec la permission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), ce projet englobe dans le périmètre urbain proposé le flanc sud du mont Saint-Hilaire, soit le Chemin de la montagne. Ce à quoi s'opposent farouchement les Amis du mont Saint-Hilaire, puisqu'ils soutiennent que le flanc sud, avec son cachet pittoresque, symbolise la valeur et la richesse écologique du mont Saint-Hilaire.

Ils supplient donc la MRC d'exclure le flanc sud du périmètre urbain, car ce serait désastreux, estiment-ils, de livrer le Chemin de la montagne aux promoteurs immobiliers.

RIVE-SUD, PARENT PAUVRE?

■ La Rive-Sud est desservie par cinq ponts et regroupe plus d'un million de personnes, tandis qu'au nord de Montréal, où la population globale est évaluée à près de 900 000 personnes, on bénéficie de neuf ponts pour se rendre au centre-ville de Montréal.

Au ministère des Transports, les chiffres indiquent que les cinq ponts de la Rive-Sud permettent le passage de 355 814 véhicules par jour, soit une moyenne de 71 163 véhicules par jour, par pont.

Au nord de Montréal, la circulation moyenne sur les neuf ponts est de 481 767 véhicules par jour, soit 53 530 véhicules par jour, par pont.

Autre constatation du ministère: les ponts de la Rive-Sud sont généralement dans un état beaucoup plus déplorable que ceux au nord de Montréal.

L'ALCOOL AU VOLANT

■ Les policiers de Longueuil procèderont, durant le temps des Fêtes, à des vérifications systématiques visant à intercepter les conducteurs qui auraient levé le coude un peu trop, avant de s'installer au volant de leur véhicule.

Ces vérifications seront effectuées particulièrement jeudi et vendredi prochains, à la sortie des fêtes de bureau. Tout en voulant se montrer encore plus vigilant cette année, le service policier longueillois demande la collaboration des citoyens.

Il tient ainsi à réitérer ce sage conseil, qui consiste à utiliser le transport en commun ou le taxi pour rentrer à la maison, à moins de pouvoir compter sur l'aide d'un ami ou d'un camarade de travail. Chose certaine, l'opération alerte à Longueuil, c'est du sérieux.

PARTI MASKOUTAIN

■ M. Jean-Guy Allard, qui a subi en novembre une sérieuse défaite aux mains du maire sortant Clément Rhéaume, vient de former officiellement le Parti maskoutain.

Il prépare déjà le terrain pour la prochaine campagne à Saint-Hyacinthe dans quatre ans. Entretemps, M. Allard épie tous les gestes de l'administration Rhéaume, dans l'intention de la prendre éventuellement en défaut, notamment dans l'affaire Héritage, dont on a abondamment parlé durant la campagne électorale.

RUMEUR À LONGUEUIL

■ Le conseiller André Létourneau, l'homme fort du Parti municipal de Longueuil, quitterait sous peu la scène politique. De plus, son successeur éventuel dans le quartier Fatima serait Jean Racicot, directeur des communications de la ville. Cette rumeur persistante circule ces temps-ci dans les hautes sphères de l'administration municipale.

Qu'il
neige,
qu'il
neige.

LA
VENTE

Goodman
Manteau
est
en
progrès.

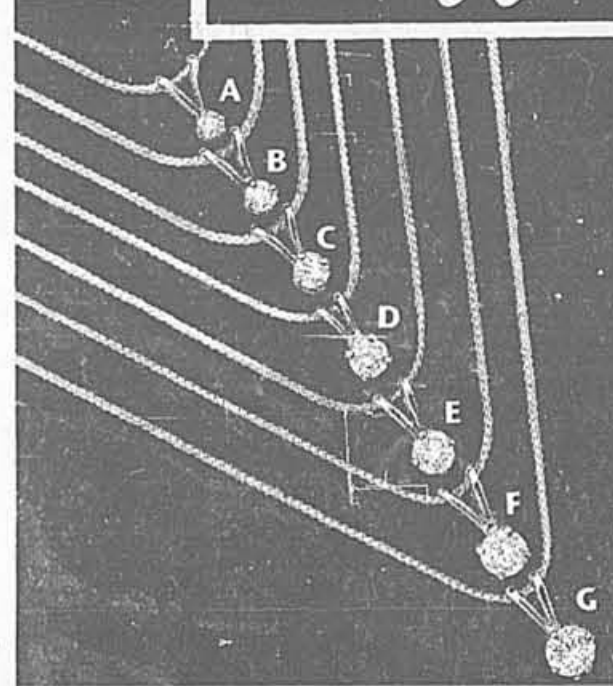
GOODMAN
MANTEAU

Place Ville Marie

PENDENTIFS ET BOUCLES D'OREILLES

À DIAMANTS

-33 1/3 %
sur la valeur réelle



H
I
J
K
L
M
N

PENDENTIFS À DIAMANTS or 14K			
Carat Total	Valeur Réelle	Prix C.M. Michaud	
A - 0.07	149\$	99\$	
B - 0.10	209\$	139\$	
C - 0.15	299\$	199\$	
D - 0.20	375\$	249\$	
E - 0.28	525\$	349\$	
F - 0.35	749\$	499\$	
G - 0.40	975\$	649\$	

Chaînes de 16" incluses

DORMEUSES À DIAMANTS or 14K			
Carat Total	Valeur Réelle	Prix C.M. Michaud	
H - 0.14	284\$	189\$	
I - 0.20	375\$	249\$	
J - 0.30	558\$	369\$	
K - 0.40	750\$	499\$	
L - 0.56	1034\$	689\$	
M - 0.70	1499\$	999\$	
N - 0.80	1949\$	1299\$	

CM
MICHAUD

Ces bijoux ont été agrandis pour mieux voir les détails.

Toutes les grandes cartes de crédit sont acceptées.

BROSSARD
5705 boul. Taschereau
(en face du Super Carnaval)
(514) 443-3400

MONTRÉAL
937 est, rue Bélanger
(514) 279-4527

LAVAL
2000 boul. Le Corbusier
(au nord de St-Martin)
(514) 687-8444

Dans les sociétés en commandite agricoles, les possibilités de conflits d'intérêts sont réelles

MICHEL GIRARD

L'an prochain, on peut douter que les promoteurs des sociétés en commandite agricoles puissent récidiver avec la même formule d'abri fiscal. Deux facteurs jouent contre eux: les possibilités de conflits d'intérêts sont omniprésentes dans le fonctionnement de ces sociétés et la note à payer par les gouvernements est extrêmement élevée.

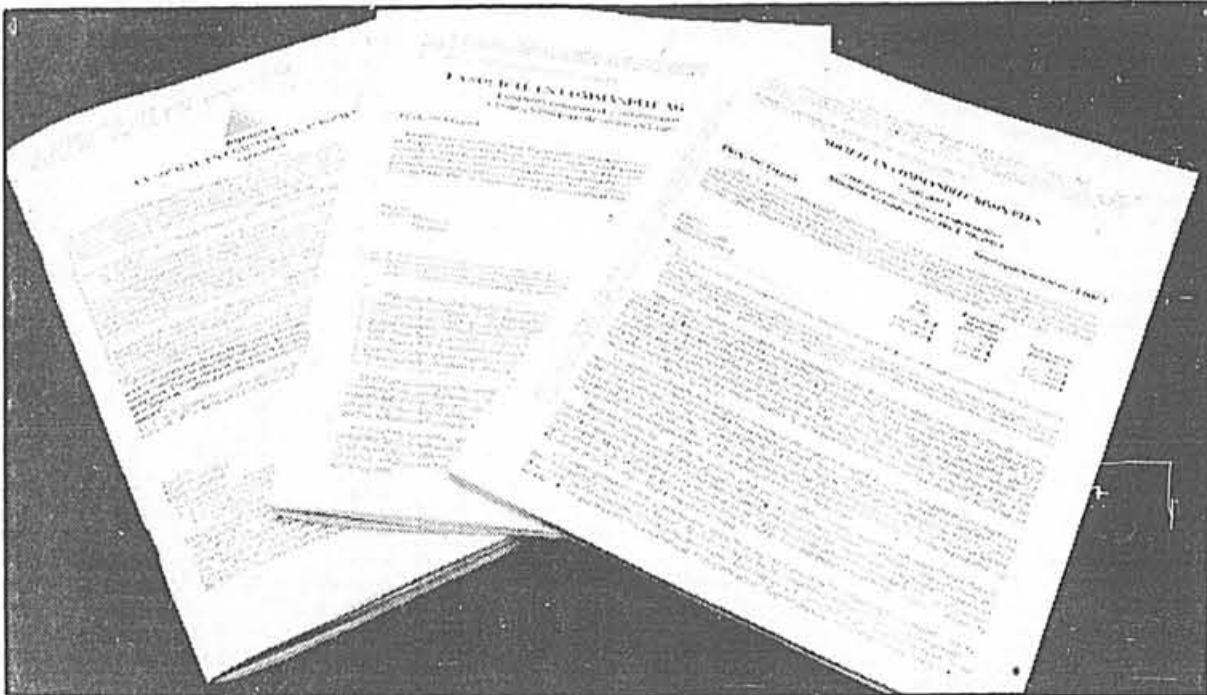
Il n'est pas facile pour l'investisseur ordinaire de comprendre le fonctionnement d'une société en commandite, quel que soit son secteur d'activités: minier, immobilier, production télé-cinéma, agricole. Mais de toutes celles qui ont été mises en vente cette année, la palme de la complexité revient sans doute aux sociétés en commandite agricoles.

Pour pouvoir attirer les investisseurs, les sociétés en commandite agricoles mettent tous leurs oeufs sur la «double» déduction du montant investi: Agribœuf II, Agripor, Bison Plus, Bach Desriol, Bo-Porc, Bovi 2000-II, Agromex III, etc.

Exemple: on investit \$2 500 dans la société en commandite X et on va chercher dans les poches des gouvernements fédéral et provincial \$5 000 de déductions pour pertes agricoles, en deux ans. Les contribuables imposés au taux marginal maximum se trouvent ainsi à récupérer le montant initialement investi (\$2 500).

Pour permettre de telles déductions fiscales, les promoteurs de ces sociétés en commandite se basent sur l'interprétation qu'ils font de l'article 96 (1.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette interprétation, bien entendu, pourrait être contestée par les autorités fiscales.

Mais comme il se fait tard dans l'année, on peut presque présumer que les autorités fiscales fermeront les yeux et ne contesteront pas cette interprétation... D'ailleurs, depuis le temps que les parts de ces sociétés en commandite agricoles sont en vente, il est fort probable que les ministères concernés auraient manifesté au grand jour leur désapprobation s'ils avaient eu l'intention de me-



Il n'est pas facile pour l'investisseur ordinaire de comprendre le fonctionnement d'une société en commandite, quel que soit son secteur d'activités: minier, immobilier, production télé-cinéma, agricole.

ner une bataille rangée contre les promoteurs des sociétés en commandite agricoles.

Des jours comptés?

Toutefois, il serait surprenant que les gouvernements tolèrent davantage la situation à compter de l'an prochain.

Et voici pourquoi. Dans le passé, les promoteurs des sociétés en commandite immobilières se sont souventes fois fait reprocher de se placer dans des situations de conflits d'intérêts.

Eh bien! on a rien vu. Dans les sociétés en commandite agricoles, les possibilités de conflits d'intérêts sont réelles et on ne s'en cache d'ailleurs pas.

En outre, qu'on veuille l'admettre ou non, ce sont finalement les gouvernements de Québec et d'Ottawa qui paient la véritable note de ces sociétés en commandite et ce, à cause des énormes déductions accordées, soit 200 p. cent du montant investi.

Les sociétés en commandite agricoles se trouvent généralement à recevoir des subventions

indirectes de l'ordre de 70 p. cent du total des montants investis. Par tranche de \$1 000 investis, elles retournent habituellement aux investisseurs \$300 (ce qui constitue le profit du contribuable), et elles gardent le reste, \$700.

Jusqu'à tout va bien. Mais le problème que rencontrent les gouvernements porte sur le manque total de contrôle sur l'utilisation de cette subvention «dégui-sée» de \$700.

Un exemple: Agromex III

Les sociétés en commandite agricoles se ressemblent toutes ou presque. Pour fins de compréhension, on va utiliser comme exemple La Société en commandite Agromex III, la plus importante dans son domaine, dont le prospectus final a été déposé le 2 décembre dernier.

Cette société en commandite a pour «principal objectif d'acquérir des porcs de reproduction et d'engraisement dans le but d'en faire l'exploitation commerciale».

Voyons, selon le prospectus, comment seront utilisés les fonds recueillis par la société auprès des contribuables.

On va se référer à l'hypothèse de l'offre maximale: vente de \$5 millions de parts, accompagnée d'un financement bancaire additionnel de \$5 millions. Donc \$10 millions en tout.

Où vont ces \$10 millions maintenant:

- Rémunération du placeur pour compte (le vendeur des parts): \$450 000.
 - Les frais d'émission (conception, impression, promotion, avocats, fiscalistes, etc.): \$165 000.
 - Frais administratifs et de financement: \$130 000.
 - Achat d'aliments: \$3 186 000.
 - Contrat de services: \$812 000.
 - Acquisition de porcs de reproduction et d'engraisement: \$5 157 000.
 - Honoraires versés au commanditaire: \$100 000.
- Quel est le problème, direz-vous?

le et seulement 30 p. cent d'actions.

On mise sur des obligations de qualité, et d'une échéance de dix ans.

«Bien que nous croyons que les taux à court terme puissent encore grimper de 75 à 100 points de base, les taux devraient par la suite baisser de façon assez prononcée une fois que le ralentissement économique se sera amorcé.»

À ce moment-là, Prudential-Bache conseillera à ses clients d'allonger le terme des obligations et de consacrer une part des liquidités à l'achat d'actions et d'obligations à long terme.

Les secteurs (et leurs titres) qui, dans le portefeuille, méritent une surpondération sont:

- mines et métaux (15 p. cent du portefeuille): Alcan, Inco, Cominco, Falconbridge;
- services publics (16,6 p. cent): Entreprises Bell, B.C. Telephone, TransAlta Utilities, Inter-City Gas;
- services financiers (23 p. cent): Banque Toronto Dominion, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Montréal Trustco, Hees International;

Liste des secteurs à sous-pondérer: aurifères, immobilier et construction, communications et médias, commerce de détail.

Par ailleurs, voici les titres qui ont obtenu les meilleures cotes tant au point de vue technique, quantitatif que fondamental: les six grandes banques canadiennes, Bombardier, Canadien Pacifique, Cominco, Consumers Gas, Derlan Industries, Falconbridge, Hees International, Montréal Trustco, Nova, Redpath, Royal Trustco, Shell, Trilon Financial.

Les valeurs complètement dépourvues d'attrait, donc à se débarrasser: Agnico-Eagle, AMCA International, ATCO, AUR Resources, Dylex, Echo Bay, Hudson's Bay, Poco Petroleum, Teitmans, Wardair.

Guerre des hormones: les Douze au pied du mur

Les ministres des Affaires étrangères de la CEE se réunissent aujourd'hui à Bruxelles pour décider s'ils relèvent le défi d'une guerre commerciale avec Washington, dans moins de deux semaines, sur le dossier des importations de viande de bœuf aux hormones.

Au centre de la polémique, la volonté de la CEE, qui a déjà interdit les anabolisants chez ses propres éleveurs, de bannir les importations de viande hormonée dès le 1er janvier

1989, au grand dam des agriculteurs du Middle West.

L'enjeu financier est modeste (un millièmes des échanges CEE-États-Unis), mais pourrait entraîner une cascade de mesures de représailles aux conséquences incalculables, explique-t-on à Bruxelles.

Cette querelle alourdit le climat déjà tendu, qui régit entre Washington et Bruxelles sur les questions agricoles. Les deux parties se sont affrontées de manière specta-

culière, lors des négociations commerciales du GATT à Montréal sur la réduction des subventions agricoles.

Le conflit sur le bœuf aux hormones menace d'éclater à un moment délicat, avec le renouvellement simultané, en janvier, de l'administration américaine - arrivée à la présidence de George Bush - et de la nouvelle Commission européenne de Bruxelles, qui tiendra les rênes de la CEE pendant quatre ans.

Michel Girard

Le film et la clause grand-père



Afin d'éviter que des contribuables ne soient victimes d'abris fiscaux inadmissibles aux yeux des gouvernements de Québec et d'Ottawa, pourquoi n'accéléreraient-ils pas leur processus d'évaluation?

Après plusieurs mois d'attente, le ministère fédéral des Finances vient enfin de se prononcer sur l'interprétation qu'il «fallait» donner aux articles du projet de loi de la réforme fiscale portant sur les films, à titre d'abri fiscal.

Comme on sait, dans le cadre de sa réforme fiscale, le gouvernement conservateur avait décidé de couper royale-ment la déduction accordée aux gens qui investissent dans les films canadiens. De 100 p. cent qu'elle était, la déduction octroyée passait à seulement 30 p. cent.

Le problème d'interprétation qui est survenu portait sur la date de l'entrée en vigueur de la réforme touchant les films. Était-ce après le 30 juin 1987 ou après le 31 décembre 1987?

Le projet de loi était à ce point confus sur cette question que même les fonctionnaires de Revenu Canada donnaient raison aux maisons de courtage: ces dernières prétendaient que les films dont le tournage avait débuté avant le 31 décembre 87 (et non le 30 juin 87) étaient encore admissibles à la déduction de 100 p. cent du fédéral (et par ricochet du provincial).

Faute de réponse de la part du ministère des Finances, lequel ne semblait pas contester cette interprétation (tout comme Revenu Canada), les maisons de courtage ont pris pour acquis que la date limite pour permettre à un film de bénéficier d'une clause grand-père (déduction de 100 p. cent au lieu de 30 p. cent) était le 31 décembre 1987.

Une déduction de 100 p. cent au fédéral doublement intéressante puisqu'elle n'affecte pas notre solde de Pertes nettes cumulatives sur placement (PNCP), contrairement à la déduction de 30 p. cent accordée depuis l'entrée en vigueur de la réforme fiscale.

Au moins six projets d'émissions de parts de films, totalisant une soixantaine de millions de dollars, avaient été vendus aux investisseurs... choyés par la fameuse clause grand-père.

Dernier jour

Mais, il y a à peine une semaine, le ministère des Finances décidait, peu importe ce qui est écrit dans le projet de loi, que la date limite pour permettre aux films de bénéficier de la clause grand-père était le 30 juin 87, comme dernier jour où le tournage d'un film devait être commencé.

Et on avertisait du même coup les auteurs de courtage et les promoteurs des films visés par l'ambiguïté que leur interprétation était erronée et que par conséquent, les investisseurs n'auraient pas le droit de déduire le 100 p. cent de déduction.

Résultat: les films en question perdaient de leur attrait fiscal car la rentabilité prévue n'était plus là.

Résultats: les maisons de courtage et les promoteurs ont vu ainsi leurs efforts anéantis. Les investisseurs qui avaient réservé des parts dans ces films (Cannonball Run III, Gate II, Bordertown, Libération, etc.) perdaient un abri fiscal intéressant. Et tout cela à moins d'un mois de la fin de l'année 1988.

Le «montage» fiscal de certains films a été refait rapidement... mais ce ne sont plus nécessairement les mêmes investisseurs qui peuvent en retirer des avantages fiscaux. Il y a aussi un problème de manque de temps... Les investisseurs à la recherche d'abris fiscaux risquent de se ruiner sur des produits de qualité inférieure.

Bref, ça val mal!

Que les gouvernements décident de changer les règles du jeu ou de couper dans les abris fiscaux c'est une chose. Mais qu'ils prennent des mois et des mois pour éclaircir ce qu'ils écrivent dans un projet de loi en est une autre.

Par ailleurs, aussi longtemps que les gouvernements de Québec et d'Ottawa permettront aux contribuables bien nantis de bénéficier d'abris fiscaux, pourquoi les laissent-ils dans l'incertitude devant l'acceptation ou pas des avantages présentés dans les divers abris fiscaux offerts sur le marché?

Le contribuable qui investit dans un abri fiscal n'a aucune mauvaise intention. Il ne fait que profiter de ce que les gouvernements lui offrent comme possibilité d'économiser de l'impôt.

La pertinence

Au lieu de se prononcer sur les abris fiscaux bien après que les émissions d'actions ou de parts de sociétés en commandite sont vendues, pourquoi les gouvernements ne mettraient-ils pas sur pied une équipe de spécialistes chargée d'évaluer la pertinence de tel ou tel projet d'abri fiscal mis sur le marché.

On éviterait ainsi bien des problèmes: les investisseurs seraient rapidement rassurés sur le caractère légal de l'abri fiscal X; les promoteurs et les maisons de courtage ne gaspilleraient pas inutilement du temps et de l'argent pour essayer de vendre leurs produits; même chose pour les gouvernements qui perdraient sans doute beaucoup moins de temps et d'argent en évitant la contestation de décisions jugées injustes par les concepteurs, promoteurs et vendeurs des abris fiscaux mis en cause.

En somme, tout le monde, gouvernements, investisseurs, maisons de courtage, promoteurs... gagneraient à ce qu'une décision gouvernementale d'acceptation ou de refus soit émise avant même que le produit puisse être mis en vente.

Les sommes investies annuellement dans les abris fiscaux ont atteint ces dernières années des proportions gigantesques au Canada, et plus particulièrement au Québec.

Nul doute que des décisions gouvernementales rapides protégeraient en quelque sorte les contribuables contre les «patenteux» d'abris fiscaux douteux.

Les commissions des valeurs mobilières sont là pour évaluer si les prospectus des abris fiscaux offerts sur le marché répondent aux normes de la loi des valeurs mobilières. Ces organismes para-gouvernementaux ne sont pas outillés pour évaluer la pertinence et l'acceptabilité d'un abri fiscal donné.

Aujourd'hui, il y a trop de promoteurs qui veulent profiter de la manne des abris fiscaux pour laisser l'investisseur devant aucune protection.

Tant que les gouvernements permettront la vente d'abris fiscaux, il faudrait en même temps mettre en place des mécanismes pour contrôler la qualité des projets offerts ou du moins leur acceptabilité.

On éviterait de se retrouver avec des abris fiscaux dont on ne sait pas encore quel sort leur sera réservé par le fisc. Des exemples: les sociétés en commandite agricoles promettent une double déduction pour pertes agricoles, est-ce que ce sera accepté par le fisc? Les films québécois donnant droit à une double déduction fédérale sur une seule année (51 p. cent) seront-ils acceptés? Les sociétés en commandite immobilières qui offrent une clause 31 dite synthétique seront-elles contestées? Etc., etc.

Après tout, s'il est vrai que les abris fiscaux coûtent cher aux gouvernements, il ne faut tout de même pas croire que les investisseurs ne risquent rien. Au contraire.

Des initiatives pas toujours profitables

En page 8 du prospectus final de la Société en commandite Agromex III, on indique, chiffres à l'appui, que l'investisseur n'ayant aucun revenu de placement ou de pertes en capital pour effacer l'effet négatif des pertes nettes cumulatives sur placement (PNCP) accusera une perte de 66 p. cent lorsqu'il réalisera un éventuel gain en capital.

C'est la Commission des valeurs mobilières qui force maintenant les sociétés en commandite agricoles à faire cette mise en garde.

Au lieu d'empocher un bénéfice net, l'investisseur décrit ci-haut épongera ainsi une lourde perte.

L'investisseur qui a droit à son exonération de gain en capital et qui a des revenus de placement ou des pertes en capital suffisamment élevées pour effacer les \$5 000 de PNCP que créent un placement de \$2 500 dans la Société en commandite Agromex III fera un bénéfice net de \$866, soit 34,64 p. cent (sur deux années fiscales).

Mais celui qui ne peut effacer les PNCP subira une perte de \$1 650 lorsqu'il réalisera un éventuel gain de capital.

Par ailleurs, les contribuables qui ne croient pas devoir réaliser un gain en capital dans le futur n'ont pas à se soucier de cette mise en garde.

Nouvelle vague boursière à la hausse prévue

MICHEL GIRARD

Le service de recherche de Prudential-Bache, l'une des plus importantes maisons de courtage en Amérique du Nord, vient de faire un important virage: il a laissé tomber le pessimisme pour conseiller aux investisseurs de se préparer pour une nouvelle longue vague boursière à la hausse.

C'est pourquoi il a sensiblement modifié son portefeuille d'actions.

«Cette semaine, d'expliquer l'analyste Wilfred J. Hahn, nous y allons d'audacieux remaniements dans le portefeuille d'actions. Nous nous sommes finalement convaincus que certains changements directionnels majeurs à long terme sont imminents.»

«Nous commençons même à penser, ajoute-t-il, que la perspective économique et financière est sur le point de devenir beaucoup plus nette, malgré qu'elle soit encore empreinte de risque appréciable.»

«Les événements financiers continuent de donner le ton, mais la perspective à long terme pour l'Amérique du Nord ne cesse de s'améliorer.»

Mais la prudence est encore de mise: il y a beaucoup d'incertitude dans l'air et la Bourse n'est pas au bout de ses peines.

Qu'est-ce qui encourage le service de recherche de Prudential-Bache à long terme? La réindus-

trialisation de l'Amérique du Nord, rien de moins.

«Nous prévoyons, explique Wilfred Hahn, une récession dans la consommation, suivie d'une période de réindustrialisation.»

Pourquoi une récession dans la consommation? Parce que les taux d'intérêt sont en trop forte hausse, ce qui devrait éventuellement forcer les consommateurs à freiner leurs dépenses et à épargner. Autre raison: le consommateur a de plus en plus les poches vides et est lourdement endetté.

Le «grisonnement de l'Amérique du Nord» aura pour effet éventuellement d'augmenter le taux d'épargne... au détriment de la consommation.

Devant l'hypothèse que la récession se limiterait au secteur de la consommation et qu'une phase de réindustrialisation referait surface, les analystes de Prudential-Bache estiment que les titres cycliques devraient surclasser les autres groupes en période de ralentissement économique.

«Les actions pourraient encore venir marquer des nouveaux bas, mais il reste que les cycles feront quand même relativement mieux», précise l'analyste Hahn.

Portefeuille

Malgré son retour à l'optimisme, le service de recherche de Prudential-Bache reste tout de même prudent et conservateur: il continue de conserver 50 p. cent d'obligations dans son portefeuil-

Copidata

**ACHETEZ UNE PHOTOCOPIEUSE PANASONIC
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1988.
ET VOUS RECEVREZ COMME**

**CADEAU DE NOËL
UN FOUR MICRO-ONDES
PANASONIC**

Avec présentation de cette annonce

**COPIDATA
450 rue Wright
Ville St-Laurent (Québec)**

**Tél. : (514) 333-5260
Télécopieur : (514) 333-4554
distributeur autorisé**



**LES ENTREPRISES AGRICOLES GRISÉ LTÉE
GRISÉ FARM ENTERPRISES LTD.**
5250, Ferrier, Suite 615
Montréal, Qué. H4P 1L4
TEL. : (514) 735-5231 (ouvert les fins de semaine)

ABRI FISCAL 1988 ÉLEVAGE DE VISOONS

CET ABRI FISCAL POSSÈDE LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES:

La déduction fiscale, telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous n'affectera en aucun cas:

- L'exemption de gain en capital (Le compte de perte nette cumulative sur placements ne s'applique pas vu que ceci n'est pas une société en commandite)
- Le calcul de «l'impôt minimum de remplacement»
- Les règles de la fraction «à risque».

CET ABRI FISCAL VOUS OFFRE L'OPPORTUNITÉ D'ACHETER UNE UNITÉ DE 37 ANIMAUX AVANT LA FIN DE DÉCEMBRE 1988 ET D'EXERCER LES OPTIONS SUIVANTES EN 1989:

- OPTIONS 1:** Les individus peuvent échanger leurs unités pour des actions et vendre ces actions en juin 1989.
- 2:** Les individus peuvent échanger leurs unités pour des actions et retenir leurs actions.
- 3:** Les individus peuvent retenir leurs unités avec couverture d'assurance.

	1	2	3
Déductions d'impôt (1988: 4 340 \$ - 1989: 45 \$)	4 385 \$	4 385 \$	4 385 \$
Economies d'impôt (1988: 2 218 \$ à 51,1% - 1989: 22 \$ à 49,1%)	2 240	2 240	2 240
Garantie aux investisseurs de la vente de peaux en juin 1989	1 750	1 750	1 750
Garantie aux investisseurs de la vente des actions en juin 1989	1 125	—	—
Investissement en 1988 — fonds propre de l'investisseur	(3 000)	(3 000)	(3 000)
— prêt accordé à l'investisseur	(3 000)	(3 000)	(3 000)
Coût du financement à 13% sur 3 000 \$ jusqu'au 30 juin 1989	(195)	(195)	(195)
Renouvellement de prêt à 5% du 1er juillet 1989, au 31 décembre 1993	—	3 000	3 000
Flux monétaires positifs au 30 juin 1989 (Revenu imposable de \$5000\$)	920 \$	795 \$	795 \$
Taux de rendement, annualisé en tenant compte de la période de six mois	61%	—	—
Flux monétaires positifs au 30 juin 1989 (Revenu imposable de 27 500 \$)	740 \$	615 \$	615 \$
Taux de rendement, annualisé en tenant compte de la période de six mois	49%	—	—

- OPTIONS 1:** Plus appropriée pour les investisseurs n'ayant pas atteint 100 000 \$ de gain en capital ou ayant des pertes en capital à utiliser.
- 2:** Plus appropriée, pour les investisseurs qui ne peuvent pas se prévaloir de l'exemption de gain en capital avant 1990.
- 3:** Plus appropriée pour les investisseurs qui ont atteint 100 000 \$ de gain en capital.

Pour les options 2 et 3, les investisseurs peuvent renouveler leur emprunt auprès de notre maison jusqu'à 3 000 \$ au taux d'intérêt de 5% débutant le 30 juin 1989 jusqu'en décembre 1993.

Pour de plus amples informations et une copie de notre prospectus veuillez nous contacter. Un prospectus provisoire portant sur les titres proposés a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être l'objet d'aucun engagement avant que la Commission n'ait visé le prospectus définitif. On peut se procurer le prospectus provisoire auprès de notre maison.

TransCanada Pipelines

Avis de remboursement par anticipation partiel de débetures aux fins du fonds d'amortissement

Aux porteurs des débetures 11 1/2 % à fonds d'amortissement, série F échéant le 20 janvier 1995 de TransCanada Pipelines Limited.

En vertu des dispositions de la cinquième convention supplémentaire datée du 15 janvier 1975 entre TransCanada Pipelines Limited (la "Société") et Compagnie Crown Trust (maintenant Compagnie du Trust Central), en tant que fiduciaire, soit une convention supplémentaire à la convention de fiducie datée du 15 juin 1970, telle qu'elle est modifiée et complétée (la "convention de fiducie") et passée entre les mêmes parties, la Société est tenue de rembourser par anticipation, aux fins du fonds d'amortissement, le 20 janvier 1989, 3 330 000 \$ de somme en capital de ses débetures 11 1/2 % à fonds d'amortissement, série F échéant le 20 janvier 1995 (les "débetures série F").

AVIS est par les présentes donné:

QUE la Société a acheté 417 000 \$ de somme en capital de débetures série F qui ont été affectés au crédit de l'obligation du fonds d'amortissement de la Société;

QUE la Société a désigné 2 734 000 \$ de somme en capital de débetures série F détenues sous forme immatriculée et choisies par le fiduciaire pour ce remboursement par anticipation. Avis du remboursement par anticipation partiel, quant aux débetures série F entièrement immatriculées ou immatriculées quant au capital, a été posté à tous leurs porteurs conformément aux conditions de la convention de fiducie;

QUE la Société a désigné 179 000 \$ de somme en capital de débetures série F munies de coupons mentionnés ci-dessous, détenues sous forme au porteur, chacune en couple de 1 000 \$ et portant le préfixe distinctif de FM, rappelées intégralement et choisies par le fiduciaire, aux fins de ce remboursement par anticipation:

No	No	No	No	No	No	No	No	No	No
003036	011422	019040	023215	031320	031472	031635	032360	041421	046463
004369	011424	019041	023623	031323	031488	031639	032429	042597	046834
007341	011425	019168	023624	031334	031495	031666	035014	042599	046924
007343	011428	019169	023638	031340	031500	031704	035288	042600	047270
007479	013037	019176	023641	031341	031503	031712	038527	042647	047279
007480	013217	019397	024783	031343	031513	031729	038531	043316	047338
008113	013270	019680	027025	031348	031514	031739	038536	044026	047471
008114	013272	019786	027026	031353	031522	031747	039364	044103	049538
008116	016163	019836	027029	031356	031538	031750	039365	044173	049544
008118	016223	019865	027030	031358	031560	031758	039428	044212	049546
008654	016229	020163	028900	031363	031562	031762	039432	044214	049552
008655	017395	020498	028937	031397	031565	031769	039436	044234	049557
008946	017774	020500	028938	031404	031586	031782	039441	044249	049585
009237	018293	020502	031004	031405	031603	031784	040830	044252	049590
010105	018294	020503	031239	031414	031604	031797	040833	045241	049592
010110	018295	020529	031303	031436	031605	031798	040839	045325	049594
010111	018842	022781	031308	031439	031622	031803	040849	045948	049596
010440	018853	023030	031319	031453	031628	031946	041413	046103	

Par conséquent, le 20 janvier 1989, le prix du remboursement par anticipation de chaque débeture série F désignée ci-dessus, soit sa somme en capital majorée des intérêts courus et impayés jusqu'au 20 janvier 1989, deviendra exigible et payable et après cette date, l'intérêt cessera de courir.

Le prix du remboursement par anticipation de chaque débeture série F désignée ci-dessus sera versé en monnaie légale du Canada dans le cas des débetures série F non immatriculées à leur porteur sur présentation des débetures série F, ainsi que du présent avis, à toute succursale au Canada de La Banque Royale du Canada ou de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, au choix du porteur. Vous pouvez aussi présenter votre débeture série F ainsi que le présent avis à toute institution financière au Canada avec laquelle vous avez traité habituellement et elle se chargera de vous obtenir le paiement.

TransCanada Pipelines

R. F. SIM, Vice-Président et Secrétaire de la Société
Le 19 décembre 1988.

Titres de remplacement REA

FINNE	Secteur d'activité	Déduction pécuniaire	Date max d'admissibilité	Cours 16-12-88	Variation sem. dern.	C/B * C/V * au 12 d/m dem. exercice
ACDS	Informatique	100%	89-12-31	\$0.52	-22.4%	2.0
Acier Leroux	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$1.70	-5.6%	6.1
ADS Associés	Ingenierie-const.	100%	89-12-31	\$0.90	0.0%	90.0
Alim. Couche-Tard	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$2.35	9.3%	10.2
Artopex	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$5.13	-2.4%	13.9
A. L. Van Houtte	Prod. consommation	75%	90-12-31	\$3.90	-2.5%	11.5
Bastien	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$0.70	-6.7%	—
Bestar	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$1.05	5.0%	—
Bois Franc Royal	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$1.65	-5.7%	6.1
Bomem	Prod. industriels	100%	90-12-31	\$2.00	-11.1%	25.0
Breuages Cott	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$3.70	0.0%	—
Canstar Sports	Prod. consommation	100%	91-12-31	\$2.10	2.4%	—
Chaussures Taurus	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$1.05	-25.0%	—
Corp. Computime	Informatique	100%	89-12-31	\$0.31	-22.5%	3.4
Corp. Invest. Amisk	Services financiers	125%	89-12-31	\$0.17	0.0%	—
Corp. Métal Déployé	Prod. industriels	75%	90-12-31	\$1.60	-3.0%	3.6
Diabrase Intern.	Prod. industriels	100%	91-12-31	\$1.20	-4.0%	—
Disq Saturne	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$1.25	-7.4%	41.7
Domicil	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$0.34	-15.0%	—
Elect. Tee-Comm	H-Tech	100%	89-12-31	\$0.68	-2.9%	—
Espalau	Services	100%	89-12-31	\$3.50	0.0%	6.9
Espalau (conv.)	Services	100%	89-12-31	\$13.00	0.0%	—
Explor. Augmitto	Ressources	100%	91-12-31	\$0.87	1.2%	—
Foralek Intern.	Prod. industriels	100%	90-12-31	\$0.78	0.0%	—
Forasbec	Prod. forestiers	100%	90-12-31	\$1.50	0.0%	6.8
Foregones Transit	Prod. industriels	75%	90-12-31	\$2.20	-6.0%	4.9
Goldex Mines	Ressources	100%	90-12-31	\$2.02	-1.5%	—
Gr. André Perry	Services	75%	89-12-31	\$0.55	-8.3%	—
Gr. Bocenor	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$2.75	-1.8%	7.4
Gr. Cantrex	Commerce de détail	75%	89-12-31	\$3.85	-9.4%	6.3
Gr. Cie Ideal	Prod. industriels	75%	90-12-31	\$7.50	-3.2%	8.1
Gr. CFS	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$1.00	0.0%	11.1
Gr. CGI	Informatique	75%	89-12-31	\$1.80	-5.3%	7.5
Gr. Champlain	Services	100%	91-12-31	\$1.10	10.0%	36.7
Gr. Denis	Prod. industriels	75%	90-12-31	\$2.00	-7.0%	5.9
Gr. DMR	Informatique	75%	91-12-31	\$3.15	3.3%	24.2
Gr. Espadon Peterb.	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$0.70	0.0%	14.0
Gr. Fletcher	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$4.00	1.3%	12.5
Gr. Goyette	Transport	100%	90-12-31	\$1.90	0.0%	9.0
Gr. Harricana	Prod. industriels	75%	90-12-31	\$3.45	-6.8%	10.8
Gr. Kaufel	Prod. industriels	75%	89-12-31	\$10.25	-1.2%	11.5
Gr. Lap. Verreault	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$2.90	3.6%	6.3
Gr. LGS	Informatique	75%	89-12-31	\$1.50	-6.3%	12.5
Gr. Macyro	Immobilier const.	100%	90-12-31	\$1.33	-1.5%	—
Gr. Pet. Olco	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$3.95	-4.8%	12.7
Gr. Plast. Moderne	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$2.00	-2.4%	7.7
Gr. Sani Mobile	Services	100%	91-12-31	\$1.32	-1.5%	6.3
Gr. Soficorp	Services financiers	100%	90-12-31	\$0.45	-18.2%	—
Gr. Tolgeco	Immobilier const.	100%	90-12-31	\$2.00	2.6%	4.7
Gr. Totec	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$2.30	12.2%	17.7
Gr. Transat A.T.	Services	100%	90-12-31	\$1.70	-10.5%	10.6
Gr. Val Royal	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$8.50	4.6%	8.7
Héroux	Prod. industriels	100%	91-12-31	\$8.88	0.0%	15.3

Honco	Prod. industriels	100%	90-12-31	\$0.55	-21.4%	—	0.6
Igloo Vikski	Commerce de détail	100%	90-12-31	\$0.70	-6.7%	—	0.6
Impertex	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$0.30	-14.3%	—	0.5
Indust. Amisco	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$2.15	2.4%	6.5	1.1
Indust. Cover	Prod. industriels	100%	90-12-31	\$2.50	-7.4%	20.8	2.2
Indust. Dorel	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$3.00	-4.8%	12.0	1.2
Indust. Lassonde	Prod. consommation	75%	90-12-31	\$3.00	-1.6%	16.7	0.8
Indust. Pantoroma	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$1.22	0.8%	9.4	1.0
Indust. Shaper	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$1.90	0.0%	10.0	1.0
Indust. Triton	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$0.25	-37.5%	—	0.2
Informatrix 2000	Services	100%	91-12-31	\$3.10	-1.6%	9.7	2.2
J. M. Saucier	Commerce de détail	100%	89-12-31	\$0.30	0.0%	—	2.0
Lépine Cloutier	Services	100%	89-12-31	\$2.05	-6.8%	—	1.7
Lessard Beaucage	Immobilier const.	100%	90-12-31	\$1.50	0.0%	4.7	1.5
Logibec	Informatique	100%	90-12-31	\$2.10	-2.3%	8.1	2.0
Maax	Immobilier const.	100%	90-12-31	\$0.95	0.0%	23.8	0.5
Mabaie	Immobilier const.	100%	90-12-31	\$2.05	7.9%	3.9	0.8
Magasins Wise	Commerce de détail	75%	89-12-31	\$1.05	-3.7%	21.0	0.8
Manufacture Leader	Prod. consommation	100%	91-12-31	\$2.50	-12.5%	—	0.2
McNeil Maniha	Services financiers	100%	89-12-31	\$2.50	-5.7%	—	0.9
Micro Tempus	Informatique	100%	89-12-31	\$0.26	4.0%	—	0.4
Mines Dumagami	Ressources	100%	90-12-31	\$12.25	2.1%	—	4.0
Modes Shirmax	Commerce de détail	100%	90-12-31	\$1.60	0.0%	6.2	0.9
Mont St-Sauveur	Services	75%	89-12-31	\$2.10	0.0%	5.3	1.8
Mux Lab	Informatique	100%	90-12-31	\$0.88	-5.4%	14.7	1.2
M-Corp	Services	100%	90-12-31	\$13.63	3.8%	13.5	2.1
Nautilus Plus	Services	100%	89-12-31	\$1.25	3.3%	13.9	1.1
Ogivar	Informatique	100%	89-12-31	\$1.15	-0.9%	12.8	0.9
Ordin. Hypocrat	Informatique	100%	91-12-31	\$0.60	13.2%	—	0.7
Paul Martin	Immobilier const.	100%	89-12-31	\$2.08	-9.6%	4.2	0.9
Plastibec	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$1.29	-0.8%	14.3	1.2
Ressources Aunore	Ressources	100%	90-12-31	\$0.45	12.5%	—	0.3
Ressources Yorbeau	Ressources	100%	89-12-31	\$0.25	-13.8%	—	0.1
Restauration Total	Services	100%	90-12-31	\$1.15	-8.0%	—	0.7
Rest. Sportsène A	Services	100%	90-12-31	\$2.10	0.0%	8.4	2.4
Rest. Sportsène B	Services	75%	90-12-31	\$2.00	-2.4%	8.0	2.2
Roclast	Prod. industriels	100%	90-12-31	\$1.14	-15.6%	7.1	1.0
R.P.M. Tech	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$1.00	0.0%	7.7	0.7
Sani Gestion	Services	100%	90-12-31	\$1.60	0.0%	12.3	1.4
Shermag	Prod. consommation	100%	89-12-31	\$2.30	0.0%	15.3	1.0
Simard Beaudry	Immobilier const.	100%	90-12-31	\$4.00	2.6%	9.1	2.0
Simon Lemaire	Immobilier const.	100%	89-12-31	\$1.15	9.5%	11.5	0.7
Summer Sports	Prod. consommation	100%	90-12-31	\$2.20	-9.2%	4.3	1.2
System	Informatique	100%	90-12-31	\$0.60	-7.7%	6.7	0.8
S.T.I.	Informatique	100%	91-12-31	\$0.75	-21.1%	—	0.9
Tecrad	Prod. industriels	100%	90-12-31	\$2.40	14.3%	8.6	2.2
Teint. Hubbard	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$2.00	-7.0%	8.3	0.7
Textiles Dionne	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$2.80	3.7%	4.3	0.9
Venimar	Prod. consommation	100%	91-12-31	\$1.25	4.2%	15.6	0.6
Vittorge	Prod. industriels	100%	89-12-31	\$0.70	-6.7	7.8	0.7

Le plan Baker est enterré et il faut une nouvelle stratégie de la dette

Agence France-Presse
WASHINGTON

La fin de la crise de la dette du tiers monde est encore loin et il faut lancer une nouvelle stratégie qui comprenne notamment une réduction des dettes face à la réticence croissante des banques privées à s'engager dans de nouveaux financements, estime aujourd'hui la Banque mondiale.

Dans les «Tables de la dette», la Banque entérine de facto le plan, lancé en 1985 par M. James Baker alors secrétaire américain au Trésor, de relance des prêts commerciaux aux pays les plus endettés, essentiellement en Amérique latine, qui adoptent

des mesures d'ajustement structurel.

«Si de nouveaux capitaux ne sont pas mis à la disposition des pays», qui ont réalisé de sérieux efforts, «d'autres moyens doivent être mis au point pour réduire le fardeau du service de la dette», a souligné devant la presse M. Stanley Fischer, vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale.

En 1988, les nouveaux engagements des banques commerciales ont été de \$7,5 milliards (US) - y compris \$5,2 pour le Brésil - un chiffre «modeste» et qui couvre, très partiellement, le refinancement des intérêts sur une dette totale estimée aujourd'hui à \$1,300 milliards (la moitié du

PNB global de ces pays), selon le rapport.

L'impasse

La Banque souligne en outre «l'impasse entre de nombreux pays endettés et leurs créanciers» malgré certains progrès réalisés en 1988 dans la reprise du «dialogue» notamment avec le Brésil ou même le Pérou.

De 1983 à 1987 les financements nets commerciaux aux

pays les plus endettés (nouveaux prêts moins remboursement du principal des anciens) se sont situés en moyenne à \$4,5 milliards par an.

Or, selon la Banque, il serait nécessaire pour porter à 2 p. cent la croissance du PNB de ces pays que les banques commerciales fournissent \$10 milliards en 1988 et \$9 milliards ensuite par an jusqu'en 1995.

La faiblesse des engagements

commerciaux et des investissements dans les pays lourdement endettés a conduit à un transfert net de ressources (y compris les paiements des intérêts) des pays lourdement endettés vers les pays créanciers de \$74 milliards de 1985 à 1987.

Pour M. Fischer, si la croissance doit être maintenue, il faut trouver des ressources financières extérieures pour ces pays qui peuvent provenir «en partie» des or-

ganisations multilatérales, «en partie» des financements commerciaux et «en partie» de réductions volontaires fondées sur les mécanismes du marché, des dettes.

M. Fischer a souligné cependant que les banques commerciales devaient bénéficier d'encouragement pour participer à des réductions de leurs créances comme des réformes de la fiscalité dans les pays industriels.

SOLDE D'AVANT NOËL
50 à 70% DE RABAIS
VÊTEMENTS MODE DE QUALITÉ POUR DAMES ET HOMMES

Fameux Entrepôt

2050 Bleury

ANGLE PRÉSIDENT-KENNEDY ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

OUVERT: LUNDI, MARDI et MERCREDI jusqu'à 18 h

JEUDI et VENDREDI jusqu'à 21 h - SAMEDI jusqu'à 17 h

POUR HOMMES

BLOUSONS POUR HOMMES
Gris foncé, marine, beige, gris. P.M.G.TG.
ORD. \$100 **\$49**

PARKAS POUR HOMMES
Nouveau style 2 tons. Polyfill, résistant à l'eau.
ORD. \$175 **\$89**

MANTEAUX 3/4 POUR HOMMES
Modifs à chevrons marine, noir et blanc. Bordure de cuir. Supérieure qualité.
ORD. \$325 **\$149**

BLAZERS MARINE POUR HOMMES
Boutonnage simple et double. Courts, réguliers, longs. Tout laine.
ORD. \$195 **\$119**

PANTALONS POUR HOMMES
Coupe de qualité. Tweeds, unis, flanelles. Toutes tailles. Tout laine.
ORD. \$3975 jusqu'à \$115 **\$49**

AUTRES SPÉCIAUX POUR HOMMES

CHAUSSURES HABILÉES D'ITALIE POUR HOMMES
Se vendaient \$125 à \$140 **\$60**

BOTTES D'HIVER GOLD SPORT POUR HOMMES
Se vendaient \$100.00 **\$50**

CHAUSSURES SPORT ET HABILÉES DE NUNN BUSH ET CAVENDISH
Se vendaient \$100 à \$125 **\$60**

POUR DAMES

CANADIENNES POUR DAMES
Tout laine, capuchon amovible. Rouge, chameau, marine.
ORD. \$175 **\$99**

MANTEAUX À IMPRIMÉ REPTILE
AVEC DOUBLURE CHAUFFÉE ET AMOVIBLE POUR DAMES.
ORD. \$335 **\$169**

PELISSES AVEC PEAU DE VISON POUR DAMES
ORD. \$795 **\$399**

CHANDAILS POUR DAMES DE AVANT GARDE
ORD. \$60 **\$29** ORD. \$120 **\$59**

ENSEMBLE DE JOGGING GOLD SPORT POUR HOMMES ET DAMES
PANTALONS CHANDAILS
ORD. \$30 ORD. \$35
\$50 \$58

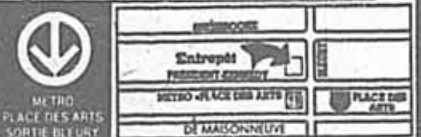
VESTONS SPORT
Unis, tweeds, velours côtelé, poly soie. Boutonnage simple et croisé. Toutes tailles.
ORD. \$195 **\$99**

CHANDAILS POUR HOMMES
Col rond, col V, devant à patte.
ORD. \$70 **\$35** ORD. \$75 **\$45**

CHEMISES HABILÉES A MANCHES LONGUES
Manufacturier renommé. Poignets doubles ou simples. Vaste choix.
ORD. \$32.50 à \$55 **\$20**

2050, BLEURY

ANGLE PRÉSIDENT-KENNEDY ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE
American Express Visa MasterCard Diners Carte Blanche



PROPOSITIONS D'AFFAIRES

705 HYPOTHEQUES

A A 1ère, 2e, balance vente rapide, notaire, Laberge 729-4334.
ACCEPTATION en 7 jours jusqu'à 400 000 1ère et 2e hyp. Colasse Plouffe St-René Goulet, 321-2610.
ESCOMPTES Meilleure offre. Réponse 24h. R. Landry 288-9372.
PRET hyp. 1ère, 2e, et temporaire, ville, banlieue, privé. 254-3464.
1RE ET 2E HYPOTHEQUES Balance de vente. Notaires Rodino et Silicani 381-9268.
1RE - 2E HYPOTHEQUE FINANCEMENT JUSQU'A 85% LA LAURENTIENNE. 845-9455
Soir et Fin de semaine: 672-5452

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ACHAT et vente. Ameublement de bureau. Equipement. Faillite. Balance de production. Fonds de commerce. Gros et détail. 849-7184.
APPROUVE 1re QUALITE
Avons produits pétroliers 30% mois cher. Dépot 20,000 \$ pour exclusivité. 722-7421.
ARGENT S.O.S. Entreprises, prêt commercial, pré-faillite 722-4748.
BON PLACEMENT terrains cadastre 35,000 \$ par lot, 8 cents le pi car. St-Colomban. 1-438-6548.
BROMONT, édifice professionnel à moins de 6.5 X revenu, ReMax St-Lambert, Linda Bouchard, 465-5841.
CENTRE DE CONDITIONNEMENT à Montréal cherche associé-investisseur avec capital, pour investir bon placement très rentable. M. Bourque 848-9428.
DEVENEZ propriétaire de 1 ou plusieurs condos dans un hôtel international aec casino, salle de spectacles, etc... Situé à Savat en R.D. Retour incroyable sur votre investissement, s'auto finance sur 10 ans. Inf. de Thom à Thom 385-3463.
ECHANGE OU VENTE
Magnifique propriété St-Sauveur, équipée de 30,000\$, échangeable pour propriété à revenu, petit commerce, bateau, auto ou autre. 328-6860

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

UNE compagnie établie depuis 20 ans, offre une occasion d'affaires dans l'eau pure qui coûte aussi peu que \$5,000 et qui peut rapporter \$100,000/an. (514) 646-2316.
URGENT! doit vendre, commerce de nettoyage sous pression et vapeur, équipement neuf avec contr. immédiat. 935-2299

712 ASSOCIES DEMANDES

EMBOUEILLER
d'eau de source naturelle, bien établi demande associés financiers pour projet d'expansion. Semaine: 9h-17h, 861-6365.
ENTREPRENEUR général cherche investisseur. 478-3029.

714 FRANCHISES

FRANCHISE DE DISTRIBUTION
- Territoires disponibles dans plusieurs régions du Québec.
- Produits exclusifs de l'industrie "bouteille modulaire en fibre de verre" sur le marché depuis 7 ans.
- Support de marketing et de publicité.
- Joignez-vous à une équipe gagnante.
Capital requis: \$20,000.
Veuillez contacter usine:
LES TILES EUROPE LEE
4035 C. boul. Lemay, Laval
H7E 1A2
Tél: 514-664-1666 ou 324-5440

715 SERVICES FINANCIERS

CAPITAL DE RISQUE
Prêts commerciaux, 1ère, 2ème hyp. commerciales. Financement des recevoies et chèques post-dates. M. Duguay, 678-5995
FONDS pour commerce, industrie, affaires, appartements, etc.
DENCOL MTG - 342-1336

715 SERVICES FINANCIERS

PRETS PERSONNELS
Taux concurrentiels
1re et 2e hyp. avis 60 jours
Prêt commercial
Balance de vente
Consolidation de dettes
Les Gestions et Financement
Lion Inc.
593-1165

717 SERVICES SPECIALISES

TELEPHONE CELLULAIRE
Service-location-vente-installation. PRIX IMBATTABLE. 30 min./mois pendant 1 an gratuit, avant 31 décembre 88. Pour rendez-vous 277-9397 Peter Kenderessy.

718 ARGENT DEMANDE

ARGENT DEMANDE pour 1ère et 2e hyp. Notaires Rodino et Silicani 381-9268.
BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.
BESOIN IMMEDIAT
Cherchons un prêt hypothécaire en 2e rang ou nantissement commercial de 120,000 \$ sur très beaux bureaux-condominiums du centre-ville de Montréal. Ratio prêt-valeur 85%. Intérêt peut d'avance pour la 1re année. 937-9367

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS.
285-7111
INTERURBAIN SANS FRAIS
1-800-361-5013
ANNONCES ENCADRÉES
285-7000

ABRIS FISCAUX CONDOMINIUMS

Projet de Kenpiur Investments

Déductions 88
jusqu'à
7355\$

500\$ comptant

- Garanties de 5 ans
- Loyer
- Fonds de roulement
- Hypothèque 8 1/2%
- Gestion professionnelle



STRATHCONA HOUSE

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation de valeur.

Pour rendez-vous veuillez appeler

729-6743

866-6944

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES VIEILLES-FORGES



Le Service de l'éducation des adultes requiert les services de

PROFESSEURS

à temps partiel pour la session hiver 1989 dans les disciplines suivantes:

- Pelliculage «stripping»**
26 heures/semaine, pendant 22 semaines
- Aménagement de terrains à paysager**
15 heures/semaine, pendant 22 semaines
- Mécanique de réfrigération**
26 heures/semaine, pendant 40 semaines

Qualifications requises:
- Détenir un diplôme dans la discipline ou une formation jugée équivalente
- Cinq ans d'expérience dans le domaine approprié
- Capacité à communiquer facilement

Salaire:
30.76\$ de l'heure
Lieu de travail:
Trois-Rivières métropolitain
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 30 décembre 1988, au:

Centre de formation professionnelle
(Bureau de l'éducation des adultes)
a/s du Directeur de centre
500, rue des Érables
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 5J1

N.B.: ces postes sont également ouverts aux hommes et aux femmes.

VENTE D'AVANT NOËL

15% DE RABAIS EN PLUS
SUR LE PRIX DE VENTE DE TOUT!



FRENCH

DIVISION DE CALDERONI SHOE CO. LIMITED
PLACE VILLE MARIE • 2020 UNIVERSITE • 1255 ST CATHERINE OUEST • PLACE DES JARDINS • PLACE BONALVENTURE • GALLERIES NORMANDIE • PROMENADE DE CATHÉDRALE
CARRÉ OUR ANGRIGNON • MAIL CAVENDISH • FAIRVIEW POINT CLARIE • PLACE VERSAILLES • GALLERIES D'ANJOU • CARRÉ OUR LAVAL • CENTRE D'ACHATS DUYERINAY • PLACE VERTU
CENTRE D'ACHATS ROCKLAND • PLACE ROSEMEYER • GALLERIES RIVE NORD • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO • PLACE LONGUEUIL • CARRÉ OUR RICHELIEU
OTTAWA • CENTRE BAYSHORE • CENTRE RIDEAU • CENTRE ST LAURENT

Les communautés

Pour éviter la création de ghettos noirs à Montréal

Quelque 7 000 des 30 000 Africains du Québec sont francophones



LILY TASSO

Depuis une vingtaine d'années, le flot migratoire nous a amené près de 30 000 Africains. Bien que dispersés aux quatre coins du Québec, la plupart vivent à Montréal où l'on compterait quelque 7 000 francophones noirs. Immigrants, étudiants, réfugiés, ils sont arrivés d'un peu partout en Afrique et particulièrement du Zaïre, du Burundi, du Cameroun, du Sénégal, du Congo, du Mali et du Bénin, les anglophones provenant d'autres pays tels que le Ghana et le Nigeria.

Au service de ces Africains depuis huit ans, le Comité Afrique vient de déménager d'un sous-sol dans des locaux spacieux au 8661 de la rue Drolet (tél. 382-8664), à un pas de la station de métro Crémazie. «Morcelés et divisés, ils n'ont malheureusement pas réussi à mettre sur pied un organisme d'accueil à la mesure des besoins», déplore Lucien Laverdière, père spiritain, responsable du Comité.

Travaillant avec les Africains depuis vingt ans, en Afrique puis ici, M. Laverdière est l'auteur d'un ouvrage intitulé *L'Africain et le missionnaire*, aux Éditions Bellarmin, considéré comme une des œuvres majeures publiées au Québec dans le domaine de la sociologie religieuse. Précisons que les spiritains (congrégation du Saint-Esprit) ont été les premiers à oeuvrer dans les pays d'Afrique, dès le milieu du siècle dernier.

Un esprit renouvelé d'union et de solidarité semble animer l'équipe de bénévoles entourant M. Laverdière. Entrepôt de meubles sur place, banque de logements, contacts avec quatre vestiaires, services de renseignements et d'accompagnement, sans oublier les paniers de Noël, sont assurés dorénavant avec plus d'efficacité. «Nous avons réussi même à financer en partie la venue des femmes et des fiancées restées dans leur pays», affirme M. Laverdière, reconnaissant par ailleurs l'appui qu'il reçoit d'une vingtaine de communautés missionnaires et religieuses du Québec, aussi bien que de généreux donateurs.

Nombreux obstacles

Avec un budget de \$80 000 cette année, sans aucune aide gouvernementale et sans aucun salaire pour le responsable, le Comité Afrique accomplit des miracles. Surtout quand on pense que plus d'un obstacle empêche ces nouveaux concitoyens de s'intégrer convenablement à la société d'accueil. Pour un grand nombre d'entre eux, le marché du travail reste fermé qu'ils soient médecins, infirmiers, enseignants ou maçons, mécaniciens, cuisiniers. «50 p. cent sont chômeurs. Ils mettent deux ou trois ans à trouver un emploi. D'autres retournent aux études ou à des cours de recyclage pour se donner de meilleures chances», explique M. Laverdière.

Mais le plus grand problème pour ce missionnaire oeuvrant maintenant à Montréal, c'est le ghetto où sont enfermés ses protégés. Un ghetto social et culturel qu'il veut briser en allant au-delà de l'aide matérielle indispensable au début. «Pour les Africains, les relations humaines sont primordiales, la joie de vivre les habite», constate M. Laverdière en soulignant qu'«ils ont d'autres valeurs que celles de faire de l'argent».

Dans ses nouveaux locaux, le Comité Afrique possède un centre de documentation riche de 8 000 volumes, en français ou anglais, la plupart d'auteurs africains, témoignant de l'histoire et de la civilisation des peuples d'Afrique. Le centre reçoit également environ 80 revues et périodiques qu'on peut consulter sur place.

Déjà une réunion des aînés, vivant au Québec depuis plus de dix ans, a permis d'établir des priorités d'action pour mieux faire connaître la communauté africaine du Québec. Le mois prochain, ce sera au tour des femmes africaines d'être invitées pour dire ce qu'elles attendent du Comité Afrique.

L'ART AU SECOURS DE L'ARMÉNIE

■ Jeudi 22 décembre, à partir de 19 h 30, à la galerie Artinian-Laing, 369 boul. Sainte-Croix à Saint-Laurent, exposition d'œuvres

offertes par plus d'une trentaine d'artistes québécois au fonds de secours pour l'Arménie. Ceux qui auront souscrit une somme symbolique de \$500 recevront une œuvre d'art — tableau, sculpture, gravure ou céramique — tirée au sort ce soir-là, au cours du cocktail. Renseignements: Nouisig Eloyan 332-3440 ou Evelyne Kotchounian 341-1421.

GÉNOCIDE CULTUREL EN ROUMANIE

■ Jusqu'au 22 décembre, puis du 9 au 22 janvier, à la salle de muséologie Marius-Barbeau, 3061 Pavillon Lionel-Groulx, 3150 rue Jean-Brillant, exposition illustrant le génocide culturel en Roumanie. À voir, une centaine de photos montrant les cultures traditionnelles de Transylvanie et les territoires des minorités ethniques déjà détruits ou menacés par la politique du bulldozer, dite de «systématisation», dans le but d'homogénéiser la société. Ouvert du lundi au vendredi, de 11 h à 16 h 30, samedis et dimanches de 13 h à 17 h. Renseignements: 343-6577.

Mille personnes âgées ont pu téléphoner à des parents vivant à l'étranger

RAYMOND GERVAIS

■ Pour la 4^e année consécutive au Canada, quelque 1 000 personnes de l'âge d'or aux moyens financiers modestes ont pu communiquer hier, grâce à la générosité de la maison de courtage Merrill Lynch Canada Inc., avec un parent ou un ami dans un pays lointain.

Mme Anita Gagnon, 83 ans, sa soeur Claire Lorrain, 77 ans, et sa fille, Mme Françoise Forest, ont pu converser hier avec leur frère vivant au Japon durant une quinzaine de minutes aux frais de Merrill Lynch. Le frère de Mmes Gagnon et Lorrain fait partie de la congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes et enseigne au Japon depuis 40 ans.

«J'ai été surpris de notre appel. Lorsque nous lui avons téléphoné, il était 2 h du matin, lundi, du Japon. Il dormait profondément mais il s'est dit heureux de nous parler, a déclaré Mme Gagnon.

Mme Etelka Kiraly, une Hongroise qui habite Montréal depuis plusieurs années, a parlé avec sa nièce qui vit en Hongrie. C'est la première fois depuis le mois de novembre 1987 que

Mme Kiraly conversait avec des membres de sa famille, en Hongrie.

«Nous avons conversé sans interruption durant de nombreuses minutes et la ligne téléphonique était très bonne, a déclaré la septuagénaire.

M. Albert Slinn, natif de Liverpool en Angleterre, a rejoint sa soeur au téléphone dans cette ville anglaise.

«La dernière fois que je lui avais parlé, c'était à Noël, l'année dernière. Elle a été très sur-

prise de mon coup de téléphone. Nous avons parlé de la température glaciale que nous avons présentement et de différentes choses».

L'an dernier, Merrill Lynch a dépensé quelque \$75 000 en frais téléphoniques durant cette journée de communication avec le monde étranger.

Treize succursales de Merrill Lynch au Canada ont participé cette année à ce programme qui devient une tradition chez le courtier.



PHOTOS LUC SIMON PERRAULT, La Presse

Mme Etelka Kiraly (photo de gauche) a pu parler pendant plusieurs minutes avec sa nièce qui vit en Hongrie. Pour sa part, Mme Anita Gagnon a pu profiter des services de la maison de courtage pour parler à son frère de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes qui enseigne au Japon.



MODES FANTASTIQUES

LA VENTE CHEZ LIPTONS EST EN PROGRÈS



Place Ville Marie